

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Cinquante-neuvième séance – Jeudi 21 mai 2015, à 17 h

**Présidence de M. Olivier Baud, président**

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M<sup>me</sup> Sandrine Salerno*, conseillère administrative, *M. Ahmed Jama*, *M<sup>me</sup> Patricia Richard*, *M. Daniel Sormanni* et *M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet*.

Assistent à la séance: *M. Sami Kanaan*, maire, *M<sup>me</sup> Esther Alder*, vice-présidente, *MM. Rémy Pagani* et *Guillaume Barazzone*, conseillers administratifs.

### CONVOCATION

Par lettre du 7 mai 2015, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 19 mai, mercredi 20 mai et jeudi 21 mai 2015, à 17 h et 20 h 30.

## 1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

## 2. Communications du bureau du Conseil municipal.

**Le président.** La cérémonie de fin de législature aura lieu à partir de 20 h 30. Une collation sera servie dès 19 h à la salle des pas perdus, sous la forme d'un buffet dînatoire.

## 3. Projet de délibération du 29 avril 2015 de M<sup>mes</sup> et MM. Martine Sumi, Julide Turgut Bandelier, Olivier Baud, Carlos Medeiros, Rémy Burri, Lionel Ricou et Marc-André Rudaz: «Jetons de présence et indemnités 2015-2020» (PRD-101)<sup>1</sup>.

### *PROJET DE DÉLIBÉRATION*

Considérant que le Conseil municipal, sur proposition de son bureau, lequel consulte au préalable les chef-fe-s de groupe, fixe par délibération, pour la durée de la législature, le montant des jetons de présence et indemnités à verser à ses membres et aux partis politiques représentés en son sein,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 131, alinéa 1, du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011;  
sur proposition du bureau du Conseil municipal,

---

<sup>1</sup> Annoncé, 5748. Motion d'ordonnancement, 5773.

*décide:*

*Article premier. – Jetons de présence*

Le montant net des jetons de présence et des indemnités à verser aux membres du Conseil municipal est fixé comme suit pour la législature 2015-2020:

- |   |              |
|---|--------------|
| a) Séance plénière du Conseil municipal, par séance   | 143 francs   |
| b) Présidence du Conseil municipal, par séance  | 209 francs   |
| c) Repas, par séance plénière avec relevée  | 44 francs    |
| d) Séance de commission, par heure  | 110 francs   |
| e) Présidence d'une commission ou d'une sous-commission, par heure  | 154 francs   |
| f) Rapporteur ou rapporteuse de majorité, par heure d'étude de l'objet en séance de commission (montant versé en sus des jetons de présence reçus en commission)        | 81,40 francs |
| g) Rapporteur ou rapporteuse de minorité pour le rapport rendu (jeton unique versé en sus des jetons de présence reçus en commission)                                   | 77 francs    |
| h) Rapporteur ou rapporteuse de la commission des naturalisations, par rapport rendu  | 132 francs   |
| i) Séance de caucus préparatoire avant chaque séance plénière   | 121 francs   |
| j) Chef-fe de groupe, par séance plénière du Conseil municipal; ce jeton est transmissible au cas où le ou la chef-fe de groupe se fait remplacer                       | 165 francs   |
| k) Chef-fe de groupe, par séance de caucus préparatoire avant chaque séance plénière; ce jeton est transmissible au cas où le ou la chef-fe de groupe se fait remplacer | 165 francs   |
| l) Indemnité annuelle pour le président ou la présidente du Conseil municipal   | 7150 francs  |
| m) Indemnité annuelle pour un membre du bureau du Conseil municipal   | 3300 francs  |

*Art. 2. – Voyage annuel du bureau du Conseil municipal*

Une contribution annuelle de 10 000 francs est mise à la disposition du président ou de la présidente du Conseil municipal pour le voyage annuel du bureau. La participation du ou de la secrétaire de commission et de la secrétaire administrative est comprise dans cette contribution.

*Art. 3. – Sortie annuelle – repas annuel d'une commission*

Une contribution annuelle de 297 francs est attribuée à chaque membre du Conseil municipal pour les sorties des commissions, soit 231 francs pour la participation à la sortie d'une commission dont il fait partie, et 66 francs pour la participation à un repas d'une commission dont il fait partie; cette contribution annuelle est également attribuée, selon les mêmes critères, aux secrétaires de commission. Ces deux montants peuvent être cumulés lors d'une sortie de commission.

*Art. 4. – Information et formation du Conseil municipal*

Le bureau dispose d'une somme de 11 000 francs par année consacrée à l'information et à la formation des membres du Conseil municipal:

- 1000 francs en couverture de petits frais (frais de déplacement, indemnités, etc.) de spécialistes mandatés pour les travaux d'une commission;
- 5000 francs pour l'organisation, sur proposition de la présidence du Conseil municipal, d'une commission ou de sa présidence, d'une conférence ou d'une séance d'information d'intérêt général, ouverte à tous les membres du Conseil municipal dans le cadre de leur formation;
- 5000 francs pour l'organisation, par le Service du Conseil municipal, de formations spécifiques pour les membres du Conseil municipal.

*Art. 5. – Participation aux frais des partis politiques*

Une participation annuelle de 40 000 francs est allouée à chaque parti représenté au Conseil municipal.

*Art. 6.* – Les montants prévus dans la présente délibération sont applicables dès la fin du délai référendaire.

*Art. 7.* – L'arrêté PA-128 accepté par le Conseil municipal le 7 juin 2011 est abrogé.

*Préconsultation*

**Le président.** Je rappelle que cet objet avait été déclaré urgent le 19 mai 2015. Les auteurs du projet de délibération, en l'occurrence les membres du bureau, ne souhaitent pas prendre la parole.

**Mise aux voix, l'entrée en matière sur le projet de délibération est acceptée sans opposition (31 oui et 1 abstention).**

**M. Jean-Philippe Haas** (MCG). Nous avons tous remarqué que ce projet de délibération ne prévoit pas d'augmentation des jetons de présence par rapport à cette législature. Néanmoins, tous les conseillers municipaux, ceux de la Ville de Genève et d'autres communes du canton de Genève, font face à une grosse problématique: théoriquement, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, les jetons de présence seront assujettis à l'impôt. Ils seront considérés comme un revenu, ce qui équivaldra à un surplus dans les déclarations fiscales.

Le Mouvement citoyens genevois propose donc une augmentation non des jetons de présence, dans la mesure où l'argent net n'ira pas dans notre poche, mais dans le but de compenser cette fiscalisation, étant donné que nous serons assujettis à l'impôt. Il s'agit d'une redistribution, puisque l'impôt retournera directement dans les caisses de la Ville de Genève. Cette augmentation a été acceptée par le Grand Conseil et, selon mes informations, plusieurs communes l'accepteront aussi.

#### *Projet d'amendement*

Augmentation de tous les montants de 20%.

Une grande partie de nos collègues ici présents, après discussion en dehors de cette enceinte, acceptent cette augmentation et la souhaitent. Toutefois, ils le taisent, en raison des positions dogmatiques de certains partis face à l'opinion publique, qui refusent absolument une augmentation. Mais, ainsi que je l'expliquais, ce n'est pas une augmentation qui ira dans notre poche. En aucun cas. Ce sera une redistribution par le biais des impôts. Nous proposons donc une augmentation compensatoire de 20% par rapport aux montants proposés.

**Le président.** Je rappelle que le troisième débat est obligatoire et devra avoir lieu lors de la législature suivante, à partir du 2 juin 2015. J'espère qu'il n'y a pas de question sur la procédure. Tout le monde renonce à prendre la parole? Alors nous votons la discussion immédiate. Cette formalité est nécessaire.

**Mise aux voix, la discussion immédiate est acceptée à l'unanimité (55 oui).**

#### *Premier débat*

**M. Pascal Holenweg** (S). Nous soutiendrons le projet de délibération du bureau, soit le maintien de nos jetons de présence et autres indemnités à leur niveau actuel, pour trois raisons sur lesquelles je serai très bref.

Premièrement, si je me souviens bien des raisons pour lesquelles nous siégeons ici, nous sommes là pour servir, et non pour nous servir.

Deuxièmement, il serait assez curieux que l'une des dernières décisions que nous prendrons pendant cette législature soit de nous augmenter nous-mêmes, et donc d'augmenter les dépenses de la Ville de Genève, après nous être largement épanchés sur les risques financiers qui pèsent sur elle.

La troisième raison est la suivante. Si la fiscalisation de nos jetons de présence pose un problème financier aux conseillers municipaux, ceux-ci n'ont qu'à négocier le pourcentage de la redistribution de leurs jetons. Dans notre groupe, nous reversons la moitié de nos jetons de présence à notre parti. Si nous estimons que ce qu'il nous reste est insuffisant, nous n'avons qu'à négocier une redistribution qui soit plus à notre avantage avec notre propre parti. Il n'y a aucune raison que la Ville paie pour les conseillers municipaux ce qu'eux-mêmes ne sont pas capables de négocier avec leur parti.

**M<sup>me</sup> Brigitte Studer** (EàG). Ensemble à gauche défend par principe la fiscalisation des revenus, y inclus les jetons de présence des conseillers municipaux. Cette fiscalisation ne peut pas être remise en question ici; elle a été décidée au niveau de la Confédération.

La situation qui a prévalu jusqu'à maintenant, soit la non-fiscalisation des jetons de présence, a représenté un soutien de la collectivité à l'engagement des citoyens et des citoyennes. Nous ne souhaitons pas que celle-ci se désengage. Par rapport à un montant donné, elle recevra dorénavant une partie de cette somme en retour, sous forme d'impôt. C'est donc dans l'idée de préserver la participation de la collectivité que nous proposons aujourd'hui une légère adaptation des indemnités, qui permet de maintenir le montant de dépenses pour la collectivité.

**M. Jacques Pagan** (UDC). A nouvelle situation, nouvelle décision. Face à ce problème de fiscalisation, nous sommes tout à fait d'accord avec une légère augmentation des jetons de présence proposée par nos collègues de la Nouvelle Force, de telle sorte que nous n'ayons pas à subir cette fiscalisation de manière outrageuse.

Je trouve malheureux, dans ce pauvre pays qui est en train de tuer la démocratie directe, qu'on attaque tous ceux qui sont obligés de faire service pour le bien de la collectivité et qu'on tombe dans le travers de la fiscalisation des indemnités. Ce n'est pas un revenu lié au travail. Ce n'est pas un salaire. En fonction de la nécessité que nous avons de renouveler nos forces et de faire appel à la jeunesse, je trouve anormal qu'on mette pareillement des bâtons dans les roues des gens. Qu'on les laisse s'investir pour la chose publique! Qu'on leur verse une indem-

nité correcte et qu'on ne vienne pas leur courir après sous prétexte que celle-ci est soumise à l'impôt!

On me dira que c'est une décision fédérale. Bien entendu, la Confédération a toujours raison, mais je stigmatise cette attitude. Elle est irresponsable, car le plus grand danger qui menace notre pays est l'atteinte portée à la démocratie directe à tous les niveaux. C'est le début de la fin. Ce phénomène induira, qu'on le veuille ou non, la disparition de la politique de milice que nous connaissons. Les hommes et les femmes politiques deviendront des salariés de l'Etat, avec toutes les dérives possibles que cela impliquera. L'Union démocratique du centre y est absolument opposée. Elle acceptera donc une légère augmentation des jetons de présence, de telle sorte que nous ne tirions pas profit de cette fiscalisation. Notre parti n'ira pas au-delà.

J'enregistre avec satisfaction les propos responsables de M. Holenweg: c'est vrai, nous devons aussi nous défendre au niveau de notre propre parti, souvent face à une direction omnipotente, tentaculaire et je dirais même autoritaire, qui a trop tendance à négliger cette simple indemnité, qui ne nous fait pas vivre, mais qui, au moins, contribue fortement à notre investissement dans un travail en réalité beaucoup plus important qu'il n'y paraît.

Toutes celles et tous ceux ici qui se donnent de la peine dans le cadre de l'accomplissement de leur mandat de conseiller municipal le réalisent profondément: la plupart du temps, nous sommes dépourvus d'aide. Nous devons ne nous fier qu'à nous-mêmes, travailler par nous-mêmes et rechercher des informations et des documents nous-mêmes, ce qui prend un temps considérable, qui n'est pas comptabilisé dans les heures que nous consacrons aux commissions et encore moins aux séances plénières.

**M. Vincent Subilia** (LR). D'un mot, et ce sera sans surprise pour ce plénum, le Parti libéral-radical est catégoriquement opposé à toute forme d'augmentation de nos prébendes et ce pour deux motifs, que nous évoquerons brièvement.

Premièrement, il s'agit de rappeler que les jetons de présence n'ont certainement pas vocation à se substituer à une manne salariale. M. Pagan l'a rappelé il y a un instant: nous menons là une activité de milice. A ce titre, nous percevons un défraiement et il doit en rester ainsi.

Le second argument me paraît encore plus déterminant, au vu des votes qui nous ont réunis hier, et nous pouvons nous en réjouir. Nous considérons que les deniers publics doivent être affectés à la réalisation de grands projets d'envergure, pour lesquels la Ville de Genève doit se donner des moyens. Ils n'ont pas à terminer dans les poches de ceux qui les plaident et qui le font avec conviction, et non pour s'enrichir.

Dernière chose: certes, on peut regretter la fiscalisation de cet élément de revenu, encore doit-il être considéré tel quel. Le Parti libéral-radical était même disposé à aller au-delà, à savoir que, en l'absence de fiscalisation, c'est plutôt une baisse de nos jetons de présence qu'il aurait fallu plaider ce soir.

Dès lors, comme nous l'avons rappelé, alors que nous nous apprêtons à vivre des temps économiquement difficiles et qu'il est du devoir de chacun de se serrer la ceinture, les femmes et hommes politiques de notre cité ont là un devoir d'exemplarité. Mon collègue Simon Brandt élaborera le propos du Parti libéral-radical.

**M. Lionel Ricou (DC).** Le Parti démocrate-chrétien prend acte de l'obligation légale, également appliquée au niveau du Grand Conseil, de fiscaliser les jetons de présence. En ristournant une partie de leurs jetons de présence à leur parti, les élus participent à la vie démocratique. C'est un élément qu'on ne doit pas oublier: leurs jetons de présence financent la vie démocratique.

Nous irons dans le sens d'une légère augmentation, telle que le Mouvement citoyens genevois l'a proposée, car la fiscalisation touchera les conseillers municipaux de manière différenciée en fonction de leurs revenus. Il faudrait néanmoins que la perte soit la moins importante possible; nous suivrons donc l'amendement du Mouvement citoyens genevois.

**M. Simon Brandt (LR).** Je rappelle un élément dans ce débat tout de même curieux: nous sommes en train de discuter de la fin d'un privilège. Depuis des années, les conseillers municipaux avaient en effet celui de ne pas payer d'impôt sur les revenus découlant de leur activité politique, ce qui sous-entendait que nous ne participions pas au fonctionnement de l'Etat quant à l'argent que nous gagnions, alors même que nous travaillions à faire fonctionner ce même Etat.

Ce soir, certains viennent nous dire – et parmi eux, on trouve les mêmes qui dénoncent les privilèges de la classe politique ainsi que la République des copains et des coquins à longueur d'année – qu'il faut compenser la fin de ce privilège, en augmentant nos jetons de présence. Mais de qui se moque-t-on? Aujourd'hui, nous mettons fin à des années de privilège. Devons-nous continuer, dans les faits, à ne pas payer notre part à l'Etat, que nous sommes censés servir, par un tour de passe-passe? Pour le Parti libéral-radical et pour ma part, la réponse est non. Je laisse les gens qui nous regardent ce soir juges de la réponse à donner à cette question.

Dans quinze jours, nous commencerons une nouvelle législature. Si celle-ci débutait à l'aune du maintien des privilèges et que nous nous servions au lieu de

servir, nous donnerons un bien mauvais exemple. Il ne faudra dès lors pas s'étonner que la participation aux scrutins continue de baisser. Pour une collectivité publique, qui travaille avant tout pour ses concitoyens, et pour des conseillers municipaux qui pensent au bien commun plutôt qu'à leur portefeuille, je vous invite à rejeter tout amendement consistant à augmenter nos jetons de présence, Mesdames et Messieurs, qui plus est lorsqu'il s'agit de conserver un privilège qui n'a plus lieu d'être aujourd'hui. (*Applaudissements.*)

**M. Alfonso Gomez (Ve).** C'est assez paradoxal que ceux qui passent la moitié de l'année à nous demander, ainsi qu'à la population, de nous serrer la ceinture et les cordons de la bourse de la Ville, alors qu'ils ont soutenu, en plus, l'extension du Musée d'art et d'histoire (MAH) en jetant 130 millions de francs par la fenêtre, nous prient aujourd'hui d'augmenter leurs jetons de présence.

Fiscalisation ou pas, même si celle-ci est le respect de la loi, comme cela a été dit, nos jetons de présence seront concrètement augmentés si nous acceptons l'amendement proposé par certains, alors même que des difficultés financières pointent à l'horizon. Du reste, les mêmes nous le rappellent suffisamment: le Mouvement citoyens genevois nous répète à longueur d'année que nous ne nous rendons pas compte de la situation et que des nuages apparaissent à l'horizon... Mais pour augmenter les jetons de présence, que nenni! Les nuages sont oubliés et il semblerait que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes. Et lorsque nous ne sommes pas d'accord, on nous traite de dogmatiques! On connaît le refrain.

Comme vous l'aurez certainement compris, Mesdames et Messieurs, les Verts n'accepteront pas cet amendement pour une augmentation des jetons de présence. Si l'on veut favoriser la participation des citoyens à la vie politique, point qui nous préoccupe effectivement, il ne faut pas augmenter les jetons de présence; la plupart des gens qui sont ici ne font pas de la politique pour cela. Il faut plutôt investir dans les conditions de travail des élus.

Les Verts avaient par exemple proposé que les séances plénières et de commission se tiennent en journée, en réservant un vendredi entier pour que nous puissions considérer cette activité comme un travail à 20%. Cela favoriserait la participation des gens qui ont des enfants, principalement des femmes, et qui ne peuvent pas forcément siéger le soir en commission ou en séance plénière. Si vous voulez encourager la participation citoyenne et le travail politique de nos concitoyens, donnez-leur des conditions meilleures, et non des jetons de présence qui ne résoudront pas ce manque de participation que vous dénoncez parfois. Dans les conditions financières actuelles, cette augmentation est pour le moins malvenue. Les Verts n'accepteront pas cet amendement.

**M. Pascal Holenweg (S).** Je rappelle une chose. Comme nos camarades d'Ensemble à gauche, nous sommes favorables à la fiscalisation de tous les revenus réels. Nous n'en tirons pas la même conclusion s'agissant de ce projet de délibération, mais il est parfaitement légitime que des revenus qui nous parviennent soient considérés pour ce qu'ils sont, soit des revenus, et qu'ils soient fiscalisés.

Deuxième chose: la collectivité ne se désengage pas. Avec la proposition du bureau, les jetons de présence sont maintenus dans l'état où ils sont. Il n'y a aucune réduction de ce que nous touchons.

Le troisième point, quitte à me répéter si je n'ai pas été entendu ou compris tout à l'heure, c'est que, si nous sommes mécontents de ce qu'il nous reste de nos jetons de présence après que nos partis respectifs en ont perçu une partie, nous devons négocier une augmentation de notre part avec eux. Nous n'avons pas à demander à la Ville de Genève de négocier à notre place la contribution que nous versons à nos partis. (*Brouhaha.*) Nous sommes assez grands, et nos groupes aussi, pour être capables de négocier cet élément les uns avec les autres.

Enfin, les représentants du Parti démocrate-chrétien, de l'Union démocratique du centre et du Mouvement citoyens genevois estiment être insuffisamment rétribués pour le travail qu'ils font, puisqu'ils demandent une augmentation. Au niveau actuel de nos jetons de présence et de notre rétribution, nous sommes largement au-dessus du salaire horaire, moyen ou médian, de la population de ce canton. Nous sommes mieux payés que la plupart des gens au nom desquels nous parlons. Il est donc légèrement excessif de demander à être encore mieux payés parce que nous sommes incapables ou que nous refusons de négocier la part de jetons de présence qu'il nous reste avec nos partis.

Mesdames et Messieurs, si vous estimez être insuffisamment rétribués, négociez avec vos groupes! Ne sollicitez pas davantage les caisses de la Ville! Nous ne travaillerons pas davantage lors de la prochaine législature que nous n'avons – excellentement – travaillé durant celle qui s'achève.

**M. Daniel-Dany Pastore (MCG).** C'est horrible. Certains raisonnements de mes camarades d'en face, que j'éviterai de traiter de gauche caviar, oublient que tout travail mérite salaire, quel que soit son niveau. Nous nous sacrifions quand même pour la population. Nous gérons une ville. C'est nous qui sommes à la base de la gestion de la ville pour le bien de tout le monde. J'admets que nous devons aussi participer à l'économie de la Ville de Genève, mais la plupart d'entre vous toucheraient entre 20 et 25 francs l'heure si on calculait le temps passé par chacun sur les dossiers à la vitesse où nous arrivons à les lire, les comprendre et les juger.

M. Holenweg, qui se trouve en face, a parlé de bourses. Si les siennes sont bien garnies, ce n'est pas le cas ici. Je connais quelques mamans qui sont toutes

contentes d'avoir un peu d'argent en plus à la fin du mois pour leurs besoins familiaux. Notre canton est l'un de ceux où la vie est la plus chère. Nous sommes peut-être bien payés par rapport à d'autres, comme M. Holenweg le disait, mais les loyers et les assurances à Genève sont les plus chers de Suisse. Lorsque nous parlons de fiscalité, qu'il s'agisse d'augmenter ou de baisser les jetons de présence, il faut bien y réfléchir. Avez-vous pensé aux conséquences qui toucheront ceux qui seront élus dans cinq ans ou qui devront malheureusement partir entre-temps? Ce soir, le cas est beaucoup plus grave que l'on croit. La gauche n'a absolument aucune vision de la réalité des choses. (*Brouhaha.*) Monsieur le président, je vous remercie d'avoir été le seul à m'écouter. En face, c'est toujours la même chose.

**Le président.** En face, devant et derrière, Monsieur Pastore. Je vous remercie d'avoir poursuivi votre intervention, mais je ne comprends pas pourquoi il y a autant de brouhaha. Visiblement, un autre document attire l'attention. Merci de suivre nos débats, Mesdames et Messieurs. Je donne la parole à M. le conseiller municipal Jean-Philippe Haas.

**M. Jean-Philippe Haas (MCG).** Je vous remercie, Monsieur le président. Dans cette enceinte, lorsque nous parlons d'argent, spécialement des jetons de présence, il y a une très grosse hypocrisie. Certains intervenants s'opposent à l'augmentation des jetons de présence. Lorsqu'on connaît leur situation financière, lorsqu'on sait qu'ils ne paient pas d'impôts depuis des années, qu'ils sont aux poursuites et que leurs jetons de présence sont saisis, on comprend qu'une augmentation de cette rétribution, qui part directement à l'Office des poursuites et des faillites, ne les concerne pas.

Je tenais à signaler une seconde chose. Monsieur le président, vous transmettez à M. Gomez qu'il y a quand même des gens qui travaillent dans ce parlement. Si nous siégeons dans la journée, il faudrait des compensations. Nous sommes un parlement de milice. Nous commençons à siéger à 17 h et nous finissons à 23 h. Le temps que nous passons ici, durant lequel nous ne sommes pas avec notre famille, est tel que les bancs d'en face demandent des aides pour la garde des enfants, ce que nous avons toujours soutenu. Cependant, lorsque nous demandons une augmentation de notre rétribution qui n'ira pas dans notre poche, comme je l'ai dit précédemment, puisqu'elle repartira aux impôts, étant donné l'assujettissement des jetons de présence à l'impôt au 1<sup>er</sup> janvier 2016, nous ne sommes pas suivis.

J'en viens à la compensation financière. Chose amusante en regard de leur prise de position d'aujourd'hui, les bancs d'en face ont soutenu la compensation

au bureau du Grand Conseil et au Conseil d'Etat. Là, il n'y a eu aucun problème: l'augmentation a été acceptée et les discussions ont été menées directement au bureau pour éviter qu'elles ne sortent dans la presse ou à la télévision. C'est vrai que ces débats sont difficiles, mais le Mouvement citoyens genevois assume tout à fait sa position. Il est prêt à en discuter devant les électeurs qui, je l'espère, auront compris que nous ne voulons pas nous mettre plus d'argent dans la poche. Il s'agit d'une redistribution financière.

**M. Marc-André Rudaz** (UDC). Comme je passe ma dernière soirée au Conseil municipal, je n'ai pas pu résister à la tentation de venir vous dire ce que je pense de ces histoires. (*Exclamations.*) Le bureau a rédigé ce projet de délibération car il est normal, et même réglementaire, de parler des jetons de présence tous les quatre ans. Cela dit, je me demande si vous savez ce qu'il se passe, dans la mesure où l'arrêté du Conseil d'Etat validant la fiscalisation des jetons de présence n'a pas encore été signé à ma connaissance, malgré ce qu'on a entendu dire. Je ne sais donc pas de quoi certains s'inquiètent.

Nos amis d'en face rouspètent à l'idée que quelques-uns veuillent augmenter les jetons de présence. Je me rappelle que c'étaient les mêmes qui râlaient il y a dix ans lorsque nous avons voulu réduire les jetons de présence. Vous aviez besoin de sous pour le parti. En huit ans, il est vrai que les choses changent, et les têtes aussi, mais il n'y a plus grand-chose à comprendre.

Il y aura deux débats, puisqu'un troisième est obligatoire et qu'il aura lieu au début de la prochaine législature, ce serait donc bien de s'arrêter là. Passons aux choses sérieuses! Attaquons la suite et cessons de prendre la parole! Je voulais relativiser parce que, tant que l'arrêté du Conseil d'Etat n'a pas été signé, il n'y a rien à compenser. Je ne sais même pas de quoi nous parlons.

**M. Adrien Genecand** (LR). Sur la question des jetons de présence, quelques bases en matière de fiscalisation sont à rappeler, puisqu'elle sous-tend l'importante augmentation proposée. La réalité est que, dès son entrée en vigueur, nous ne serons plus traités sur un pied d'égalité: les jetons des uns et des autres ne seront plus payés de la même façon, mais en fonction de leur taux d'imposition, malheureusement. Ce qui, en résumé, veut dire que ceux qui ne font rien et qui vivent d'autre chose, voire de rien, gagneront plus que ceux qui pratiquent une activité par ailleurs, comme le système suisse le consacre dans la Constitution.

Ceux-ci ont un revenu et ils accomplissent cette activité parlementaire de milice en dehors de leurs heures professionnelles. Un défraiement est prévu, mais ce n'est pas un revenu. Nous ne siégeons pas par souci d'avoir plus d'argent à la fin du mois, mais pour d'autres raisons. Malheureusement, la décision bureau-

cratique et technocratique fédérale sonne la fin de l'égalité devant les jetons politiques des élus. C'est aussi simple que cela.

Au-delà de la question de savoir si le parlement de milice est composé de toutes les catégories de population, indépendamment des revenus, des classes ou des genres, les gens touchent les mêmes jetons. C'est l'égalité devant le parlement et devant le peuple de ce que l'activité parlementaire vaut. Aujourd'hui, nous arrivons à un système fiscalisé dans lequel le jeton ne vaudra plus la même chose, selon que vous êtes déjà salarié ou non. Indépendamment de ce qu'on peut en penser, cela revient à consacrer l'activité parlementaire professionnelle au détriment de celle de milice. C'est extrêmement dommageable et contraire à tout ce que notre Constitution fédérale consacre, tout ce qui a fait notre pays, à savoir l'activité de milice, qu'elle soit militaire ou politique. Le groupe libéral-radical est fort fâché de cette situation.

Prenons un exemple. Vous augmentez nos jetons de 10%. Cela signifie que quelqu'un qui inscrit quelques milliers de francs dans sa déclaration annuelle sera peut-être imposé à un taux de 10%. Au lendemain de la nouvelle augmentation, cette personne aura le même revenu disponible qu'auparavant. Mais ceux qui sont en dessous, ceux qui ne payaient pas 10% d'impôt sur le revenu, verront leur salaire augmenter. C'est de cela qu'il s'agira pour les bancs d'en face, généralement, mais également ailleurs.

Or, je rappelle que, conjoncturellement, les prix baissent. Alors que nous sommes plutôt dans un scénario déflationniste qu'inflationniste, Mesdames et Messieurs, vous décidez d'augmenter votre revenu et c'est parfaitement inacceptable. On aurait pu décider de corriger la fiscalisation, vraiment, pour rester dans le sens de cet amendement, mais alors il faut appliquer une correction par personne, en fonction du taux d'imposition. Et il ira de 0 à 45% probablement. Je vois Pierre Gauthier sourire, mais on sera parfois surpris. Monsieur le président, vous lui transmettez qu'un taux d'imposition à 45% ne se trouve pas forcément que sur les bancs de la droite. On le rencontre également à gauche. Parfois, c'est aussi la posture morale qui permet de se dédouaner d'avoir un patrimoine conséquent. On l'a vu au niveau fédéral avec l'affaire de M<sup>me</sup> Margret Kiener Nellen... Passons là-dessus.

Si vous voulez corriger la fiscalisation, l'augmentation des jetons doit être corrélée à celle de l'augmentation d'impôts de chacun. Pour le groupe libéral-radical, il est parfaitement inenvisageable de bâtir une usine à gaz qui consisterait à demander à chaque parlementaire sa déclaration d'impôt, son revenu et les jetons qu'il a touchés pour calculer les montants que chacun doit percevoir pour être au même niveau que les autres. Je vous épargne la folie administrative qui consisterait ensuite à pondérer le calcul entre l'élu qui siège à la commission des finances et celui qui est membre de la commission des naturalisations,

sous prétexte que l'un touche plus que l'autre. A ce moment-là, il faudra encore introduire des facteurs de correction complètement bureaucratiques et technocratiques que le citoyen genevois – et c'est le sens de mon intervention –, qui voit aujourd'hui son salaire diminuer et la situation économique s'aggraver, ne peut pas comprendre. Il verrait ses élus au Conseil municipal débattre longuement, soirée après soirée, et s'attribuer, élections passées, à la fin de la législature, une grosse augmentation de 10% de leurs jetons de présence, justifiée par le fait qu'ils n'étaient pas fiscalisés jusqu'à présent, ce qui permettait à certains, qui en vivaient parfois, de se payer de conséquentes vacances et des loisirs.

Les jetons de présence restent de l'impôt prélevé sur le revenu disponible de nos concitoyens et, à ce titre-là, ce que vous leur demandez est parfaitement inacceptable.

**Le président.** Merci, Monsieur Genecand. Le bureau a décidé de clore la liste des demandes de parole. Sont inscrits MM. Gary Bennaim et Pascal Spuhler, ainsi que M<sup>me</sup> Danièle Magnin. (*Remarque.*) Non, Monsieur Haas, vous avez appuyé sur le bouton après mon annonce. Je passe la parole à M. le conseiller municipal Gary Bennaim.

**M. Gary Bennaim (LR).** Merci, Monsieur le président. Je profite naturellement de vous faire part de ma position à ce sujet. Je vous rassure: c'est probablement la dernière fois – peut-être – que je prendrai la parole ce soir, puisque j'aurai la chance de terminer cette législature dans quelques heures.

Celle-ci a été particulièrement intéressante parce qu'elle avait débuté, et vous vous en souviendrez si vous n'êtes pas trop hypocrites, par un doublement de ce qui est versé aux partis politiques, respectivement une augmentation des jetons de présence. A l'époque, seuls le Parti libéral-radical et les Verts s'étaient opposés à cette augmentation. Etonnamment, tous les autres groupes avaient dit que nous travaillions beaucoup plus qu'avant, ce qui justifiait d'être beaucoup plus rémunérés. Dans les faits, j'ai entendu ce soir que, non, nous ne travaillerions pas davantage dans le futur; nous pourrions donc déjà nous demander si les jetons de présence ne sont pas trop élevés aujourd'hui.

Pour mémoire, puisque nous parlions d'hypocrisie, rappelons à ceux qui ne le sauraient pas que vous avez le droit à un ordinateur portable, Mesdames et Messieurs, à une imprimante, à de l'encre pour cette imprimante, à des gardes pour les enfants, à des abonnements pour utiliser les Transports publics genevois (TPG) toute l'année, gratuitement. Même pas contre le versement d'un petit pécule, non, gratuitement! Je me demande si ces avantages en nature ne devraient finalement pas eux aussi être...

*Une voix.* Supprimés? Bien sûr!

*M. Gary Bennaim.* Non, pas supprimés, mais taxés, tant qu'à faire! Taxons parce que c'est bon! Il s'agit bien sûr de privilèges. Lorsqu'on m'a dit que je devrais faire de la politique pour avoir droit aux privilèges, je m'attendais à un bureau de fonction et à une voiture avec chauffeur... Que nenni, juste quelques jetons de présence pour nous défrayer lorsque nous passons du temps à nous invectiver, comme certains le rappelaient, au lieu d'être tranquillement au bureau à gagner de l'argent normalement.

Cela me fait mal que des gens qui prônent une certaine éthique nous expliquent qu'il est normal d'augmenter les jetons de présence, au motif que l'argent ne va pas dans notre poche. Mais cet argent ne vient pas de nulle part. Il vient des impôts. La population nous paie pour la représenter. Et nous lui dirions de nous en donner plus sous prétexte que nous en reverserons une partie? Non, ce n'est pas possible, ce n'est pas ainsi que ça fonctionne! Certains partis se disent ni de droite ni de gauche, mais leur côté gauche est finalement assez influent pour les convaincre de demander à être payés davantage. On ne peut pas ouvrir le robinet parce qu'on en a envie.

Je serais même tenté de dire que c'est peut-être l'occasion de baisser les jetons de présence, respectivement la part qui est versée directement aux partis, parce que cet argent est parfois relativement mal dépensé à voir ce que les partis en font. (*Commentaires.*) Ecoutez encore un peu, chers collègues, cela vous fera peut-être rire.

Dans jetons de présence, il y a présence. Que devrions-nous penser des gens qui touchent des jetons de présence après avoir signé une feuille de présence et qui disparaissent immédiatement? A la limite, si c'est par envie de boire un verre à la buvette, c'est presque commun, mais certains partent pour aller cachetonner dans une séance de commission du Grand Conseil qui se tient simultanément, ce qui leur permet de toucher des jetons de présence à la commission du rez-de-chaussée et en séance plénière au premier étage de ce bâtiment! Est-ce vraiment une double présence? Qui, ici, a le don d'ubiquité? Certains l'ont, très clairement, puisque la chose se produit régulièrement.

Je conclus. Mon excellent collègue et chef de groupe Adrien Genecand parlait de professionnalisation de la politique. Nous nous rendons compte que ce phénomène apparaît dans certains groupes, peut-être même dans celui qui a déposé un amendement pour augmenter les jetons de présence et compenser leur fiscalisation. Il ne faut pas seulement être conseiller municipal et défendre les habitants de la Ville. Il faut aussi être député, pour toucher davantage. Il faut être représentant de la Ville et de l'Etat dans les différents conseils d'administra-

tion des grandes régies locales. Non les régies immobilières, mais les régies qui paient bien: les TPG, les Services industriels de Genève... Cette professionnalisation de la politique offre à certains la capacité d'en vivre, mais elle s'éloigne complètement du modèle suisse qui veut que les gens qui représentent le peuple dans des délibératifs ou des instances parlementaires continuent d'avoir une activité dite «normale» en dehors, afin de ne pas perdre le sens commun, ni celui des réalités.

Je n'ai pas besoin de vous convaincre davantage, chers collègues. Une augmentation des jetons de présence, défendue parce que le Grand Conseil l'a acceptée, sous prétexte qu'ils seront fiscalisés, c'est vraiment la plus mauvaise histoire drôle qu'on puisse entendre en dernière séance de la législature. (*Applaudissements.*)

**M. Pascal Spuhler** (MCG). M. Bennaim a voulu être drôle dans son intervention. Je ne l'ai en rien trouvée drôle.

*M. Gary Bennaim* (LR). Mais c'est normal... (*Rires.*)

*M. Pascal Spuhler.* Evidemment, un haut cadre et un groupe dont tous les représentants ont des revenus supérieurs à la moyenne genevoise (*protestations*) peuvent se permettre des petits jetons de présence ou une non-augmentation de ceux-ci.

La question est de nature fiscale. Dorénavant, ces jetons de présence, qui bénéficiaient d'une grâce fiscale, seront fiscalisés et cela risque de changer la donne pour certains, qui pourraient passer au barème d'imposition supérieur. (*Commentaires.*) Certains conseillers municipaux font un sacrifice sincère pour se battre pour des causes et pour la population qui les a élus à leur poste. Ils ne méritent pas forcément que ce soit au détriment de leur porte-monnaie. Tant qu'on reçoit une indemnité financière, il n'y a pas de problème, mais tous ceux qui travaillent sérieusement savent que l'heure payée ici ne compense pas le temps passé à la maison à étudier les dossiers.

Tout le monde connaîtra une augmentation d'impôts à cause de la fiscalisation des jetons de présence. La chose est claire. Je ne comprends donc pas ce refus du Parti libéral-radical et des Verts d'augmenter sensiblement ces jetons pour contrebalancer cette fiscalisation. C'est ridicule. Certains bancs de la gauche se battent régulièrement contre l'impossibilité pour certains d'assumer ce rôle de conseiller municipal, parce qu'il se joue au détriment d'une famille, d'un travail... Si ce

## Projet de délibération: jetons de présence et indemnités 2015-2020

sacrifice est suffisamment compensé financièrement, il devient passable. Mais aujourd'hui, la situation devient difficile, d'autant plus si ce sacrifice est fiscalisé. Il n'y a pas de raison qu'il se fasse au détriment du porte-monnaie.

Je suis indépendant. Je perds beaucoup de temps ici et je ne peux évidemment pas utiliser ce temps perdu pour mon activité professionnelle. (*Brouhaha.*) Monsieur le président, vous pourriez leur demander de tenir leur caucus ailleurs, s'il vous plaît?

**Le président.** Mesdames et Messieurs, merci d'accorder votre attention à l'orateur. A ma gauche, à ma droite et en face...

*M. Pascal Spuhler.* C'est vraiment pénible et ce sujet n'intéresse pas grand monde... Je disais: je suis indépendant. Je ne peux pas consacrer le temps que je passe ici à mon activité professionnelle. J'ai donc une perte à ce niveau, mais je suis prêt à ce sacrifice. Cela dit, suis-je prêt à un sacrifice pour ma famille? Pendant le temps que je passe ici, je ne suis pas auprès de mes enfants. Tout cela s'accumule. Tous, ici, nous menons un combat pour nos idées, pour notre électorat, pour notre parti. Cela se mérite, soit, mais cela doit aussi être récompensé. Les jetons de présence font partie de cette récompense et il n'y a pas de raison que nous payions davantage de notre poche, sous prétexte qu'ils seront dorénavant fiscalisés.

Nous avons déposé un amendement pour une augmentation des jetons de présence de 20%. J'ai entendu que certains groupes pourraient entrer en matière pour 10%. Nous sommes prêts à discuter, bien évidemment, mais il faut quand même compenser cette fiscalisation qui nous tombera dessus dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**Le président.** Merci, Monsieur Spuhler. Le Parti libéral-radical a essayé de déposer un amendement, mais il était largement incompréhensible. Je ne sais pas s'il faut en tenir compte, car je devrais théoriquement ouvrir le deuxième débat. Monsieur Genecand, maintenez-vous votre amendement? (*Signe d'assentiment.*) Expliquez-le, s'il vous plaît.

**M. Adrien Genecand (LR).** Ce sera avec grand plaisir, Monsieur le président. A priori, j'ai le droit de prendre la parole deux fois sur ce projet de délibération. (*Brouhaha.*) Vous avez décidé...

**Le président.** Je ne vous entends pas bien, excusez-moi. J'aimerais que vous vous prononciez sur l'amendement que vous venez de déposer et que nous vous avons renvoyé parce que nous ne le comprenions pas. Merci de votre attention, Mesdames et Messieurs.

*M. Adrien Genecand.* Dans la droite ligne de ce que vous venez de dire, Monsieur le président, vous avez manifestement décidé de raccourcir ce débat, alors que nous avons parfaitement le droit de nous exprimer deux fois, en tout cas pour ma part.

**Le président.** Pourquoi deux fois? Je ne comprends pas.

*M. Adrien Genecand.* J'ai le droit de prendre deux fois la parole.

**Le président.** Le bureau avait clos la liste des prises de parole. Et leur nombre n'était pas limité avant cela.

*M. Adrien Genecand.* Si vous me permettez de terminer, Monsieur le président... Vous n'avez manifestement pas compris ce que je veux vous dire. Puisque le bureau a décidé de ne plus écouter trop longtemps un débat qui vous est désagréable, je dépose un amendement.

#### *Projet d'amendement*

Réduire la participation annuelle allouée à chaque parti représenté au Conseil municipal (article 5) de 40 000 à 20 000 francs.

Cela permet de revenir à un statu quo par rapport au montant d'il y a quatre ans. Je me suis mal exprimé ou j'ai mal rédigé, mais cela me permettra simplement de pouvoir prolonger un débat qui vous est manifestement désagréable, Monsieur le président, et que vous avez voulu clôturer. Je vous amène donc cet amendement et je reparlerai plus tard.

**Le président.** Non, je suis désolé, mais la liste des prises de parole avait été close.

*Deuxième débat*

*Mis aux voix, l'amendement présenté par M. Haas est refusé par 41 non contre 29 oui (2 abstentions).*

*(M. Pascal Holenweg demande le vote nominal.)*

*Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement présenté par M. Genecand est refusé par 58 non contre 15 oui (1 abstention).*

*Ont voté non (58):*

M. Pascal Altenbach (UDC), M. Philippe Aubert (MCG), M<sup>me</sup> Olga Baranova (S), M<sup>me</sup> Marie Barbey (DC), M. Eric Bertinat (UDC), M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Javier Brandon (S), M<sup>me</sup> Sandrine Burger (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M<sup>me</sup> Anne Carron-Cescato (DC), M<sup>me</sup> Maria Casares (HP), M. Sylvain Clavel (HP), M. Roland Crot (UDC), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Christophe Dunner (Ve), M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (EàG), M<sup>me</sup> Laurence Fehlmann Rielle (S), M<sup>me</sup> Vera Figurek (EàG), M<sup>me</sup> Jannick Frigenti Empana (S), M<sup>me</sup> Ynes Gerardo (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M<sup>me</sup> Corinne Goehner-Da Cruz (S), M<sup>me</sup> Sandra Golay (HP), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Pascal Holenweg (S), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M<sup>me</sup> Christiane Leuenberger-Ducret (S), M<sup>me</sup> Mireille Luiset (MCG), M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG), M<sup>me</sup> Estelle Marchon (HP), M. Carlos Medeiros (MCG), M<sup>me</sup> Charlotte Meierhofer (EàG), M<sup>me</sup> Anne Moratti (Ve), M<sup>me</sup> Marie Mutterlose (S), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M<sup>me</sup> Maria Pérez (EàG), M<sup>me</sup> Annina Pfund (S), M<sup>me</sup> Stéfanie Prezioso (EàG), M. Lionel Ricou (DC), M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano (S), M. Marc-André Rudaz (UDC), M<sup>me</sup> Alexandra Rys (DC), M. Pierre Scherb (UDC), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Pascal Spuhler (MCG), M<sup>me</sup> Virginie Studemann (S), M<sup>me</sup> Brigitte Studer (EàG), M<sup>me</sup> Martine Sumi (S), M. Sylvain Thévoz (S), M<sup>me</sup> Catherine Thobellem (Ve), M<sup>me</sup> Julide Turgut Bandelier (Ve), M<sup>me</sup> Nicole Valiquier Greuccio (S), M. Alexandre Wisard (Ve), M<sup>me</sup> Delphine Wuest (Ve).

*Ont voté oui (15):*

M<sup>me</sup> Fabienne Aubry Conne (HP), M. Gary Bennaim (LR), M. Simon Brandt (LR), M<sup>me</sup> Natacha Buffet-Desfayes (LR), M. Rémy Burri (LR), M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier (LR), M<sup>me</sup> Linda de Coulon (LR), M. Guy Dossan (LR), M. Adrien

Genecand (LR), M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (LR), M<sup>me</sup> Helena Rigotti (LR), M<sup>me</sup> Michèle Rouillet (LR), M. Vincent Schaller (LR), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Vincent Subilia (LR).

*S'est abstenu (1):*

M. Pierre Gauthier (EàG).

*Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (5):*

M. Alpha Dramé (Ve), M. Ahmed Jama (S), M<sup>me</sup> Patricia Richard (LR), M. Daniel Sormanni (MCG), M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet (Ve).

*Présidence:*

M. Olivier Baud (EàG), président, n'a pas voté.

**Mise aux voix à l'appel nominal, article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée par 55 oui contre 15 non (3 abstentions).**

*Ont voté oui (55):*

M. Pascal Altenbach (UDC), M. Philippe Aubert (MCG), M<sup>me</sup> Olga Baranova (S), M<sup>me</sup> Marie Barbey (DC), M. Eric Bertinat (UDC), M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Javier Brandon (S), M<sup>me</sup> Sandrine Burger (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M<sup>me</sup> Anne Carron-Cescato (DC), M<sup>me</sup> Maria Casares (HP), M. Sylvain Clavel (HP), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Alpha Dramé (Ve), M. Christophe Dunner (Ve), M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (EàG), M<sup>me</sup> Laurence Fehlmann Rielle (S), M<sup>me</sup> Vera Figurek (EàG), M<sup>me</sup> Jannick Frigenti Empana (S), M<sup>me</sup> Ynes Gerardo (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M<sup>me</sup> Corinne Goehner-Da Cruz (S), M<sup>me</sup> Sandra Golay (HP), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Pascal Holenweg (S), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Jean-Charles Lathion (DC), M<sup>me</sup> Christiane Leuenberger-Ducret (S), M<sup>me</sup> Mireille Luiset (MCG), M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG), M<sup>me</sup> Estelle Marchon (HP), M<sup>me</sup> Charlotte Meierhofer (EàG), M<sup>me</sup> Anne Moratti (Ve), M<sup>me</sup> Marie Mutterlose (S), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M<sup>me</sup> Maria Pérez (EàG), M<sup>me</sup> Annina Pfund (S), M<sup>me</sup> Stéphanie Prezioso (EàG), M. Lionel Ricou (DC), M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano (S), M. Marc-André Rudaz (UDC), M<sup>me</sup> Alexandra Rys (DC), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Pascal Spuhler (MCG),

M<sup>me</sup> Virginie Studemann (S), M<sup>me</sup> Brigitte Studer (EàG), M<sup>me</sup> Martine Sumi (S), M. Sylvain Thévoz (S), M<sup>me</sup> Catherine Thobellem (Ve), M<sup>me</sup> Julide Turgut Bandelier (Ve), M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Greuccio (S), M. Alexandre Wisard (Ve), M<sup>me</sup> Delphine Wuest (Ve).

*Ont voté non (15):*

M<sup>me</sup> Fabienne Aubry Conne (HP), M. Gary Bennaim (LR), M. Simon Brandt (LR), M<sup>me</sup> Natacha Buffet-Desfayes (LR), M. Rémy Burri (LR), M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier (LR), M<sup>me</sup> Linda de Coulon (LR), M. Guy Dossan (LR), M. Adrien Genecand (LR), M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (LR), M. Laurent Leisi (MCG), M<sup>me</sup> Helena Rigotti (LR), M<sup>me</sup> Michèle Rouillet (LR), M. Vincent Schaller (LR), M. Vincent Subilia (LR).

*Se sont abstenus (3):*

M. Roland Crot (UDC), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Carlos Medeiros (MCG).

*Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (6):*

M. Ahmed Jama (S), M<sup>me</sup> Patricia Richard (LR), M. Pierre Scherb (UDC), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet (Ve).

*Présidence:*

M. Olivier Baud (EàG), président, n'a pas voté.

**Le président.** Le troisième débat étant obligatoire, il aura vraisemblablement lieu lors de l'une des premières sessions de la nouvelle législature, soit le 2 ou le 3 juin 2015. Il y a deux demandes de parole. Madame Magnin, Monsieur Genecand, vous renoncez? (*Protestations.*) Monsieur Genecand, vous désirez parler?

**M. Adrien Genecand** (LR). Simplement pour vous dire votre fait, Monsieur le président. (*Brouhaha.*)

**Le président.** Je ne vous comprends pas, excusez-moi, mais il y a du bruit dans la salle.

*M. Adrien Genecand.* Oui, je sais. Vous ne comprenez pas lorsque cela ne vous arrange pas, Monsieur le président. Ce n'est pas la première fois durant cette législature et je vous le redis. J'ai déposé un amendement et j'aurais voulu le défendre. Le fait de parler de vos jetons de présence ne vous arrange manifestement pas. C'est bien honteux. Je m'arrête là.

**Le président.** Monsieur Genecand, je vous ai donné la parole pour exposer votre amendement. Je crois que tout le monde vous aura entendu. Je ne comprends pas vos reproches.

*M. Adrien Genecand.* Vous me donnez la parole maintenant? Alors que nous avons voté l'amendement et la proposition? C'est honteux!

**Le président.** Je crois que vous ne m'entendez pas bien, Monsieur Genecand. J'ai dit que je vous avais déjà donné la parole. Votre amendement était incompréhensible. Il vous a été retourné et je vous ai donné la parole pour vous expliquer. Je ne peux pas faire mieux.

Le bureau a été saisi d'une motion d'ordonnancement déposée par le Parti démocrate-chrétien et le Parti libéral-radical, qui demande la suppression de la séance de ce jour prévue à 20 h 30. (*Remarques.*) Ah, je n'avais pas vu que vous aviez demandé la parole, Monsieur Ricou. Excusez-moi. Je vous la donne bien volontiers.

**M. Lionel Ricou (DC).** Merci, Monsieur le président. Brièvement, nous vous proposons d'annuler la séance de 20 h 30, Mesdames et Messieurs, et d'avancer la cérémonie de fin de législature afin que nous terminions assez rapidement, d'ici à 19 h, car un certain nombre de partis tiennent aujourd'hui des assemblées générales déterminantes. D'autre part, nous siégeons pour le troisième soir d'affilée, puisque nous avons déjà travaillé mardi et mercredi.

Dernier élément: si nous n'avons pas encore 130 objets à traiter et que nous pouvons épuiser l'ordre du jour, il aurait fait sens de maintenir la séance, mais nous proposons son annulation, dans la mesure où cela est impossible.

**Le président.** Merci, Monsieur Ricou. Je mets maintenant au vote cette motion d'ordonnancement. (*Remarques.*) Pardon? Je suis désolé, tout le monde appuie en même temps. Je donne la parole au coauteur de la motion, M. Vincent Subilia.

**M. Vincent Subilia** (LR). Je vous remercie, Monsieur le président. En écho aux propos de mon préopinant, je souligne qu'il ne s'agit nullement d'une manœuvre dilatoire. (*Commentaires.*) Nous avons tous conscience qu'il y a des objets importants à l'agenda de ce soir, mais il y a aussi, ainsi que M. Ricou l'a rappelé, un agenda important pour nos différentes familles politiques, fixé bien avant cette séance. S'agissant de la nôtre, une assemblée générale doit la réunir ce soir, raison pour laquelle nous avons déjà manifesté notre réserve au bureau quant à la séance prévue tout à l'heure. Je sais que cela n'a aucune incidence sur les autres familles politiques, mais il aurait été de bon ton d'en tenir compte.

Aujourd'hui, le Parti libéral-radical demande donc que nous puissions surseoir à cette séance. Nous opérons ainsi un gain en termes de deniers publics. Enfin, Lionel Ricou le rappelait aussi, nous siégeons pour le troisième soir de suite; des objets clés ayant été tranchés, il ne nous paraît pas absolument indispensable de poursuivre les travaux après la cérémonie de fin de législature.

*Mise aux voix, la motion d'ordonnancement est refusée par 34 non contre 21 oui (1 abstention).*

**4. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 14 janvier 2015 en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 860 000 francs destiné à une subvention unique d'investissement à Fonction: Cinéma au titre de participation au financement des travaux de réhabilitation des cinémas Cinélux, les Scala, City et Nord-Sud (PR-1113 A)<sup>1</sup>.**

**Rapport de M. Pascal Holenweg.**

La proposition PR-1113 du 14 janvier 2015 du Conseil administratif a été renvoyée directement à la commission des arts et de la culture le 17 février, et a été traitée lors des séances des 16 et 23 mars, sous la présidence efficace de M. Sylvain Thévoz. Elle a été présentée par le conseiller administratif, ses collaborateurs et les représentants de Fonction: Cinéma lors de la séance du 16 mars et votée sous une forme amendée lors de la séance du 23 mars.

Le rapporteur se plaît à remercier le procès-verbaliste, M. Daniel Zaugg, de la qualité de ses notes, s'agissant de ces séances comme de toutes celles lors desquelles il officie.

*Note du rapporteur: le rapporteur précise que des informations ont été transmises à la commission, à la demande de plusieurs commissaires, par le département de la culture, informations portant sur les chiffres de fréquentation et le nombre de films (et d'entre eux de films suisses) des quatre cinémas concernés par la proposition, ainsi que sur l'identité des propriétaires des bâtiments de ces cinémas. Pour des raisons de confidentialité, le département a demandé que ces informations ne soient pas publiées dans le présent rapport. Il en sera donc fait ainsi, les indications fournies étant par ailleurs évoquées sous une forme plus générale dans la présentation faite du projet à la commission par le Conseil administratif, et dans les prises de position des commissaires.*

**Préambule**

La proposition PR-1113 du Conseil administratif a été adressée au Conseil municipal le 14 janvier 2015, inscrite à l'ordre du jour de la session des 17 et 18 février 2015, et renvoyée directement à la commission des arts et de la culture le 17 février 2015. Elle a été amendée par le Conseil administratif lui-même pour la séance de commission du 16 mars 2015.

---

<sup>1</sup> Proposition, 4413.

### *Contexte et enjeux*

Le cinéma nord-américain, c'est-à-dire presque exclusivement des USA, représente aujourd'hui 60% des films distribués, des entrées et des recettes des salles de cinéma de Suisse, ce qui a contrario ne laisse que 40% aux films en provenance du reste du monde (soit en majorité d'Europe, Suisse comprise), la moitié de ces films «non américains» étant produits par les grands producteurs européens, notamment français, et étant des films de divertissement pur (ce qui ne préjuge nullement de leur qualité). Il ne reste donc, pour satisfaire à une exigence minimale de pluralisme culturel, que 20% des films distribués en Suisse qui soient en provenance de cinématographies nationales non américaines ou non européennes, et/ou à forte valeur culturelle ajoutée. C'est ce cinéma-là, porteur de valeurs artistiques et culturelles originales, dont les salles indépendantes sont le vecteur privilégié.

L'évolution technologique (le passage au «numérique») a failli être fatale à ces salles dans tout le pays. La Confédération en a pris conscience et a mis en œuvre depuis 2010 un plan de soutien financier garantissant la moitié des investissements nécessaires pour numériser les équipements des salles.

Parallèlement, les salles indépendantes des villes se sont regroupées pour former des entités, à tout le moins des réseaux, capables de résister aux grands distributeurs et aux salles «multiplex», et de continuer à assurer la distribution du cinéma d'auteur et du cinéma non américain et non européen. A Genève, au printemps 2013, c'est le Groupement des salles indépendantes de Genève (Scala, Bio, City, Nord-Sud, Cinélux) qui a confié à Fonction: Cinéma (association vouée à l'encouragement de la création cinématographique indépendante) le mandat de coordonner l'étude préliminaire de la réhabilitation des cinémas Scala, Cinélux, City et Nord-Sud.

A Genève, le groupe Pathé gère trois multiplexes totalisant 23 salles, et contrôle 84% de la part de marché cantonale. Mais le tiers des films sortis à Genève entre 2008 et 2012 (570 sur 1700) sont sortis dans les salles indépendantes, qui ont projeté 90% des films suisses en ne pesant que 16% du marché genevois. Si le cinéma suisse a à Genève des spectateurs dans les salles, c'est donc essentiellement grâce aux salles indépendantes, soit, au sens de la proposition PR-1113, les six salles, en Ville de Genève, des Scala, du City, du Nord-Sud et du Cinélux, ces mêmes salles qui, en assurant une offre alternative aux multiplexes (par la provenance géographique des films et par leur contenu artistique et culturel) assurent, avec les salles du Grütli et de l'Usine (le Spoutnik) le pluralisme de l'offre cinématographique à Genève.

Depuis 1972, treize salles de cinéma de quartier ont fermé sans rouvrir ensuite. Il ne reste en 2015 en Ville de Genève que les quatre cinémas, totalisant sept salles, faisant l'objet de la proposition PR-1113. La disparition, pour quelque raison que ce soit, de ces cinémas serait donc synonyme (sauf, évidemment, à

cultiver l'espoir que les multiplexes se mettent à programmer le cinéma d'auteur, d'art et d'essai et le cinéma africain, asiatique et latino-américain que les salles indépendantes programment actuellement) d'un considérable appauvrissement de cette offre, de sa diversité et de sa qualité. Elle serait également synonyme de la disparition de lieux culturels ancrés dans les quartiers, au même titre que les librairies indépendantes auxquelles la Ville apporte également (sous d'autres formes que celle proposée pour les cinémas indépendants) un soutien, d'ailleurs demandé par le Conseil Municipal sous forme de motion.

Or Genève est ville éminemment cinéophile, avec environ 1,5 million d'entrées annuelles dans les différentes salles de cinéma du canton (1,4 million en 2012, dont 210 000, soit 16%, dans les sept salles de cinéma de quartier). Le cinéma est en outre la première pratique culturelle des 15-29 ans du canton. Le besoin exprimé par le public lui-même, d'une programmation pluraliste, éclectique et qualitativement exigeante, est donc avéré. La Ville de Genève apporte d'ailleurs déjà un soutien direct à une telle programmation, avec les Cinémas du Grütli (deux salles) et le Sputnik (une salle). Elle apporte également un soutien à la production cinématographique suisse, romande et genevoise, avec une contribution de 2,5 millions de francs à la Fondation romande pour le cinéma CinéForum, à la création de laquelle elle a pris une part active et dont elle est le plus important contributeur. La Ville a en outre octroyé en 2012 une subvention de 20 000 francs à l'Association du Cinélux pour contribuer à ses actions de promotion dans le cadre du passage de la salle au numérique. La Ville apporte enfin un important soutien à la diffusion cinématographique par des subventions à plusieurs festivals (FIFDH, Cinéma Tous Ecrans, Black Movie, Filmar, FIFOG, Animatou).

Enfin, du point de vue strictement économique, les salles indépendantes ne sont pas des «canards boiteux» qu'il s'agirait de maintenir artificiellement en vie économique: leur exploitation est viable, du moins lorsqu'un soutien leur est apporté pour qu'elles puissent assumer les investissements technologiques nécessaires, que leurs marges actuelles d'exploitation ne leur permettent pas d'autofinancer. Il ne s'agit donc pas de subventionner leur activité, mais de leur donner la possibilité d'une exploitation autofinancée.

#### *La motion M-1025*

La proposition du Conseil administratif peut être considérée comme une mesure répondant à l'acceptation par le Conseil municipal de la motion M-1025 du 9 mai 2012 de MM. Alberto Velasco, Pascal Holenweg, Sylvain Thévoz, M<sup>mes</sup> Nicole Valiquer Grecuccio, Maria Vittoria Romano, Virginie Studemann, Silvia Machado, Laurence Fehlmann Rielle, Vera Figurek, MM. Pierre Gauthier, Pierre Rumo, Mathias Buschbeck, M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet, MM. Daniel-Dany Pastore, Pascal Spuhler, Alain de Kalbermatten et Jean-Charles Lathion: «Pour un réel soutien de la Ville au maintien de cinémas indépendants de quartier».

Cette motion a été acceptée le 8 octobre 2013, par le Conseil Municipal sous une forme amendée par la commission, avec la teneur suivante : «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de prendre rapidement les mesures visant à maintenir les cinémas indépendants en Ville de Genève.» Le 26 novembre 2014, le Conseil administratif répondait à la motion en assurant qu'il «partage les préoccupations exprimées dans les considérants de la motion M-1025, notamment en ce qui concerne l'inquiétude relative au maintien de salles de cinéma indépendantes dans les quartiers».

Le rapport de la commission sur la motion M-1015 et la réponse du Conseil administratif à cette motion sont, évidemment, disponibles sur les sites idoines de la Ville de Genève, ainsi que la réponse du Conseil administratif (P-291) à la pétition du 5 juin 2012 «Pour sauver le cinéma Lux à la Jonction».

#### *Les travaux à engager et le délai de réalisation*

Les quatre cinémas concernés sont tous situés au rez-de-chaussée d'immeubles en mains privées, dont les propriétaires doivent respecter le Règlement relatif aux plans d'utilisation du sol (RPUS), qui prévoit le maintien des «activités d'animation» – dont les cinémas sont, de toute évidence, des exemples. Les quatre cinémas qui font l'objet de la proposition 1113 sont tous situés dans un secteur où le RPUS prévoit, pour les propriétaires des immeubles, une obligation de maintien d'affectation.

Les travaux projetés et couverts par la demande de crédit sont spécifiquement liés à l'affectation des lieux en salles de cinéma, et incombent aux locataires, c'est-à-dire aux exploitants de ces salles. Les travaux d'entretien des immeubles, qui sont à la charge des propriétaires, ne sont pas concernés, de sorte que la demande de crédit concerne spécifiquement les conditions d'exploitation des salles de cinéma, comme lieux de culture et de sociabilité.

Fonction: Cinéma a entrepris les démarches pour le financement de ces travaux, et s'est elle-même engagée à hauteur d'un million et demi de francs. La Loterie Romande s'est engagée pour 500 000 francs à la condition que la totalité du budget nécessaire au financement de ces travaux soit réunie. Cette condition au financement par la Loterie romande ne peut être remplie que si la Ville de Genève accorde une subvention à Fonction: Cinéma – qui a continué sa recherche de fonds auprès de plusieurs partenaires, et a obtenu de la Fondation pour la promotion de lieux pour la culture émergente (FPLCE) un soutien de 400 000 francs à la rénovation des quatre cinémas indépendants concernés par le projet.

Cet apport supplémentaire venant en déduction de la subvention proposée par le Conseil administratif, la proposition initiale a été amendée de telle manière que la subvention proposée passe de 3 860 000 à 3 460 000 francs.

*Les coûts estimés et le financement*

Compte tenu de l'apport supplémentaire obtenu par Fonction: Cinéma, les coûts estimés et le financement projeté sont les suivants.

**4. ESTIMATION DES COÛTS MODIFIÉE**

Cinélux	1'078'000 francs
Le City	1'584'000 francs
Les Scala	1'831'000 francs
Nord-Sud	1'467'000 francs
<b>Total</b>	<b>5'960'000 francs</b>
<b>Apports privés</b>	<b>2'500'000 francs</b>
<b>Subvention demandée à la Ville</b>	<b>3'460'000 francs</b>

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement

<b>Objet : Subvention d'investissement à Fonction Cinéma</b>		
<b>A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS</b>		
	<b>Montant</b>	<b>%</b>
Subvention d'investissement	3'460'000	100
<b>Coût total du projet TTC</b>	<b>3'460'000</b>	<b>100</b>
<b>B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT</b>		
Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit		
Service bénéficiaire concerné : Service culturel		
<b>CHARGES</b>		<b>Postes en ETP</b>
30 - Charges de personnel		
31 - Dépenses générales		
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	734'070	
36 - Subventions accordées		
<b>Total des nouvelles charges induites</b>	<b>734'070</b>	
<b>REVENUS</b>		
40 - Impôts		
42 - Revenu des biens		
43 - Revenus divers		
45 - Dédommagements de collectivités publiques		
46 - Subventions et allocations		
<b>Total des nouveaux revenus induits</b>	<b>0</b>	
<b>Impact sur le résultat du budget de fonctionnement - ou +</b>	<b>-734'070</b>	

<b>C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>Année(s) impactée(s)</b>	<b>Dépenses brutes</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses nettes</b>
<b>Vote du crédit par le CM : 2015</b>	1'000'000		1'000'000
<b>2016</b>	1'000'000		1'000'000
<b>2017</b>	1'000'000		1'000'000
<b>2018</b>	460'000		460'000
<b>Totaux</b>	<b>3'460'000</b>	<b>0</b>	<b>3'460'000</b>

### Séance du 16 mars 2015

*Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif chargé du département de la culture et du sport, accompagné de ses collaborateurs et de Fonction: Cinéma*

Après la présentation de la proposition, les auditionnés ont répondu comme suit aux questions suivantes des commissaires.

Quelle est la fréquentation de ces quatre cinémas?

En 2014, ces quatre cinémas ont accueilli 151 465 personnes. Le taux d'occupation moyen de leurs salles est de 11% (il est de 12 % pour l'ensemble des salles genevoises et de 20% pour les cinémas du Grütli, grâce aux séances scolaires ou pour les aînés et aux festivals).

Les salles indépendantes proposent quatre séances par jour.

Le maintien de ces quatre salles de cinéma correspond-il réellement à un besoin? Quelle importance revêtent les salles indépendantes du point de vue du choix du spectateur?

La «consommation cinématographique» est plutôt en hausse, le public genevois est cinéophile, en particulier les 15-29 ans et les plus de 65 ans, et on est en droit de penser qu'il va le rester. Or les films programmés dans les salles indépendantes ne le sont généralement pas ailleurs. Si ces salles n'existaient plus, ces films ne seraient donc plus visibles en salle à Genève. C'est particulièrement vrai pour les films issus de cinématographies nationales autres que celles des Etats-Unis, de France et de quelques autres gros pays producteurs «occidentaux».

En 2014 sur les 42 écrans des salles genevoises de cinéma, huit étaient installés dans des salles indépendantes (neuf en comptant le Ciné 17). Sur 306 films sortis à Genève en 2014, 126 ont été projetés dans des cinémas indépendants, et 80 seulement dans ces cinémas. Un quart des films sortis à Genève l'ont donc été dans des cinémas indépendants, et seulement dans ces cinémas, alors qu'ils

ne totalisent que moins d'un cinquième des écrans genevois. Le rôle joué par les cinémas indépendants est encore plus évident si on s'attache à la diffusion des films suisses: en 2014, sur 42 films suisses sortis à Genève (dont 35 en exclusivité), 33 l'ont été par les cinémas indépendants, dont 29 en exclusivité. Les cinémas indépendants (sans le Ciné 17, qui a fait le choix d'une programmation de divertissement en accord avec Pathé) ont donc assuré la sortie de près de 80 % des films suisses projetés à Genève, et de près de 90% de ceux sortis en exclusivité.

On peut considérer les salles indépendantes comme formant, entre elles, une sorte de multiplexe, où un film sorti dans une salle est ensuite programmé dans une autre, les salles se répartissant en outre les films entre elles selon leur genre et leur public. Ce fonctionnement en réseau nécessite un nombre minimum de salles pour être efficace.

Sur le fond, la Ville a fait le choix, s'agissant de sa politique culturelle, de soutenir la création et les lieux de représentation (dont les cinémas font partie) avec comme critère celui de la diversité de l'offre. Il est évident qu'une partie de cette offre, celle qui ne correspond pas aux habitudes des publics, n'est pas «rentable» d'un point de vue strictement économique et que, sans un soutien public, elle ne serait vraisemblablement pas proposée, alors qu'elle a un public. On notera tout de même que les salles de cinéma indépendantes autofinancent leur programmation – ce qu'elles n'ont pas les moyens d'autofinancer, ce sont les investissements nécessaires à leur «mise à niveau» technologique et au confort des spectateurs.

En quoi le nouveau règlement des plans d'utilisation du sol (RPUS) facilite-t-il le maintien de ces quatre salles indépendantes?

Le nouveau RPUS a été adopté par le Conseil municipal le 28 juin 2011. Il permet de maintenir, en principe et sauf exceptions non pertinentes dans les quatre cas concernés par la proposition, de maintenir l'affectation d'un lieu tel qu'un cinéma indépendant. L'article 9 al. 3 du RPUS, qui pose ce principe, a été confirmé par le Tribunal fédéral le 1<sup>er</sup> novembre 2013: le Tribunal fédéral a admis l'intérêt public prépondérant du maintien de tels lieux.

En outre, les quatre cinémas concernés sont tous situés dans le périmètre du secteur A du centre-ville, et sont soumis à l'obligation de maintien de leur affectation en salles du cinéma.

Le RPUS fait donc plus que faciliter le maintien de ces quatre salles de cinéma: il pose l'obligation de principe d'obtenir l'accord du Conseil administratif pour un changement d'affectation.

Le fait que, contrairement au cas du Bio de Carouge, la Ville ne soit pas propriétaire des immeubles où se trouvent les quatre cinémas concernés ne pose-t-il pas problème? Qu'en est-il des obligations respectives des propriétaires et des exploitants locataires? Que stipulent les baux?

Les propriétaires ont une obligation d'entretien des bâtiments. Tous les aménagements liés à l'activité des cinémas sont à la charge de leur exploitant, mais sur les quatre propriétaires concernés, trois ont démontré leur bonne volonté en allant au-delà de leurs obligations légales: l'un a racheté la parcelle où se trouve le cinéma pour augmenter le confort de la salle, un autre va payer la rénovation du toit de la salle, une autre a accepté de ne pas augmenter le loyer pendant dix ans (sous condition de la réalisation des travaux). Les exploitants prendront à leur charge les pertes d'exploitation durant la période des travaux, qui ne se feront pas en même temps dans les quatre salles. Ils prendront également en charge le désamiantage lié au démontage de panneaux, de plafonds ou d'autres éléments des installations.

S'agissant des baux, ils ont été signés pour dix ans pour trois des quatre salles. Une négociation est en cours avec le propriétaire de la quatrième salle.

L'objectif du Conseil administratif étant de permettre l'exploitation pérenne des salles indépendantes, qu'en est-il des exploitants, et de leur relève?

Sur les quatre salles concernées, deux sont exploitées par des personnes «jeunes et vaillantes», la troisième par une association, et le réseau des salles indépendantes organise la relève de l'exploitante (depuis cinquante ans) de la quatrième salle.

Le Conseil administratif justifie le soutien financier qu'il propose pour l'aménagement des salles indépendantes par, notamment, leur rôle dans l'animation du quartier. Pour ce faire, est-il envisageable que ces cinémas puissent ouvrir une terrasse, comme le Bio de Carouge, et pas seulement un bar intérieur?

La proposition étant celle d'une subvention d'investissement gérée par un tiers, la Ville n'est pas maître d'ouvrage et ne peut donc imposer d'aménagements précis. S'agissant des terrasses, ce qui a été possible au Bio ne l'est pas pour les quatre cinémas concernés, qui ne disposent pas de l'espace nécessaire.

D'autres sources de financement public que celle proposée à la Ville sont-elles envisageables?

Le matériel de projection peut bénéficier d'un appui de l'Office fédéral de la culture, mais la Confédération ne subventionne pas les lieux (murs, siège, accueil). Or, pour gagner en attractivité, les salles de cinéma doivent gagner en qualité d'accueil et de confort, comme le vérifie l'exemple de l'installation d'un bar au Bio de Carouge.

Peut-on garantir qu'après avoir obtenu l'accord du Conseil municipal au crédit demandé, le Conseil administratif ne reviendra pas avec une proposition de subvention de fonctionnement, d'autant que les exploitants se sont constitués en associations?

Pour pouvoir recevoir une aide de la Loterie romande à leurs projets de rénovation, les exploitants ont dû transformer leur société en association sans but lucratif, à la demande précisément de la Loterie romande, dont le règlement exclut qu'elle puisse apporter un soutien financier à d'autres entités que des associations. Ce changement de statut juridique n'a pas pour objectif de permettre une subvention de la Ville et le Conseil administratif n'a aucune intention de proposer une subvention de fonctionnement. Les salles tournent financièrement malgré leur vétusté. Par ailleurs, Fonction: Cinéma n'a pas voulu soutenir un projet qui impliquait une subvention pérenne.

Pourquoi le projet financier prévoit-il un demi-million de francs en «divers et imprévus»?

Pour éviter les mauvaises surprises, Fonction: Cinéma a préféré prévoir un tel poste, conformément à la pratique consistant à pouvoir absorber d'éventuels dépassements (jusqu'à 15% du budget initial). Dans le cas de ce projet, il a été établi une stricte maîtrise des coûts (par exemple, l'architecte recevra des honoraires fixes) mais il est préférable d'anticiper dès le départ de possibles mauvaises surprises plutôt que d'être contraint de demander une rallonge financière en cours de route. A titre indicatif, Fonction: Cinéma a rénové sa salle du Grütli avec un budget de 500 000 francs, dépassé au final de 9000 francs.

Des synergies sont-elles prévues entre les salles indépendantes et la Ville?

Des collaborations existent déjà, et seront poursuivies et renforcées, entre la Ville et les salles indépendantes, avec, notamment, leur association aux festivals soutenus par la Ville et la projection dans ces salles des films primés par ces festivals, la collaboration des Scala avec la Maison de quartier des Eaux-Vives. Par ailleurs, les cinémas du Grütli font en sorte que leur programmation n'empiète pas sur celle des salles indépendantes. Cela étant, la Ville n'interférera nullement dans la programmation des salles indépendantes.

Quel est le rôle de Fonction: Cinéma?

Fonction: Cinéma, association qui existe depuis plus de trente ans et est soutenue par la Ville de Genève, mène d'autres missions que la gestion de salles indépendantes, et propose des services aux professionnels du cinéma et celles et ceux qui veulent le devenir, dont un programme de *coaching* consistant à faire suivre pendant un an l'écriture et le développement d'un projet de documentaire ou de fiction par un expert. Fonction: Cinéma dispose d'une salle de projection de 50 places au Grütli, mais n'a pas de programmation propre – la salle peut être louée par des professionnels.

En ce qui concerne le projet de soutien aux salles indépendantes, Fonction: Cinéma, estimant qu'il s'agit d'un projet d'intérêt public, a rédigé le dossier, rassemblé les forces et trouvé des soutiens extérieurs. L'association a donc servi

d'appui et de porteur du projet. La Ville subventionne précisément Fonction: Cinéma pour ce genre d'activité, en faveur de projets s'inscrivant dans la durée.

Les aspects techniques et matériels du dossier n'ont pas été gérés par la Ville, puisqu'il s'agit d'une subvention d'investissement et non d'un investissement direct: l'aide financière de la Ville est apportée à Fonction: Cinéma, qui a mandaté des professionnels pour gérer le projet. Les architectes de la Ville ne s'en sont donc pas mêlés.

Pourquoi soutenir des cinémas et pas d'autres commerces contribuant à la vie de quartier et à l'animation du centre-ville?

Le Conseil administratif essaie de soutenir le tissu économique indépendant en général, mais les cinémas sont porteurs d'un enjeu de politique culturelle spécifique. D'autres commerces sont dans le même cas (les librairies, par exemple), mais leurs besoins sont différents et les aides apportées sont donc aussi différentes (la Ville ne soutient pas l'activité économique de base des librairies, mais leur apporte une aide à l'organisation d'événements ponctuels).

Quelles seraient les conséquences d'un refus de la proposition d'aider financièrement les salles indépendantes?

La conséquence prévisible serait la perte d'attrait de ces salles auprès du public, et donc une baisse de leur fréquentation, et donc des rentrées financières de leur exploitation. En effet, la concurrence pour les salles indépendantes s'est élargie avec le développement des nouveaux moyens de consommation, souvent gratuits, de films (tablettes, VOD, téléchargement, etc.) s'ajoutant à la télévision et aux DVD. Pour parer à cette concurrence, les cinémas doivent donner envie aux spectateurs de voir des films dans leurs salles plutôt qu'en restant chez eux. Le confort et la convivialité de l'accueil dans les salles est de ce point de vue un argument. Il est donc nécessaire de procéder aux aménagements d'amélioration de ce confort et de cette convivialité dans des salles désuètes, qui ne peuvent assumer financièrement seules ces aménagements.

On notera par ailleurs que les cinémas qui ferment faute d'avoir réussi, d'abord à fidéliser, ensuite à élargir, leur public, ne trouvent plus de repreneurs – comme le prouve l'exemple du Central.

Enfin, du fait que les salles indépendantes assurent l'essentiel de la diffusion des films suisses, leur disparition confinerait le cinéma suisse dans une marge ne rendant pas justice aux efforts consentis par la Confédération, les Cantons et les Villes pour le soutenir. La Ville de Genève à elle seule accorde le quart de la dotation annuelle (10 millions de francs) de la Fondation romande pour le cinéma (également soutenue, mais à moindre niveau, par les Cantons romands et la Ville de Lausanne). A ces dotations de collectivités publiques s'ajoutent celles de la RTS

(5 millions, rien que pour le cinéma romand) et de l'Office fédéral de la culture. En tout, ce sont une vingtaine de millions de francs qui sont alloués par des entités publiques au soutien du cinéma romand. A quoi servirait-il de soutenir un cinéma qui ne disposerait plus de cinémas pour être vu, sachant qu'il ne l'est guère en salle que dans celles des cinémas indépendants?

### **Séance du 23 mars 2015**

#### *Débats en commission et prises de position*

Les commissaires Verts soutiendront la proposition. Ils relèvent qu'il s'agit d'un véritable partenariat public-privé, se félicitent de ce que le privé investisse de l'argent pour soutenir une offre culturelle au centre-ville, intéressant 150 000 personnes, et soulignent qu'un travail important a été réalisé par les acteurs privés et associatifs au niveau de la préparation du projet. Constatant que le montant de l'engagement financier de la Ville correspond à peu près à 1,5 franc par place, ils estiment que la rénovation, à ce prix, des quatre cinémas indépendants concernés engendrera des effets de levier importants sur le plan culturel et économique, en maintenant une offre culturelle et créative de qualité dans trois quartiers de la ville. Ils relèvent la variété de la programmation des cinémas concernés, qui ne se limite pas au cinéma «d'art et essai», et le fait que leur taux de fréquentation est au même niveau que celui des grands multiplexes.

Les commissaires du Parti libéral-radical refuseront la proposition. Ils sont opposés à ce que, sous prétexte de soutenir les cinémas indépendants, la Ville finance des travaux dans des immeubles privés à la place de leurs propriétaires, et se demandent si une telle démarche va aussi être proposée pour soutenir d'autres activités commerciales. Ils craignent qu'une fois les travaux terminés, les cinémas indépendants ne sollicitent des subventions de fonctionnement. Ils s'interrogent sur la pertinence du maintien de quatre cinémas indépendants qui n'accueillent en moyenne, chacun, que 35 personnes par séance et par salle. Ils considèrent que ce n'est pas en rénovant le contenant, c'est-à-dire les salles, que ces cinémas attireront un public supplémentaire, mais en améliorant le contenu, c'est-à-dire leur programmation.

Les commissaires socialistes soutiendront la proposition. Ils rappellent qu'elle répond à la demande faite par une motion acceptée par le Conseil municipal, que le soutien proposé aux cinémas indépendants a pour but de leur permettre de continuer à proposer au public une offre visible dans de bonnes conditions, et que si ces cinémas perdent du public du fait de leur mauvais état, en leur permettant de remédier à ce mauvais état la Ville soutient le pluralisme de l'offre cinématographique à Genève. Ils relèvent l'absurdité qui consisterait, pour les collectivités publiques en général et la Ville en particulier, à soutenir la création

et la production cinématographique suisse, romande et genevoise, à travers le soutien apporté par la Ville à Fonction: Cinéma et à CinéForum, tout en laissant disparaître les salles qui assurent l'essentiel de la représentation publique des films suisses, romands et genevois. Soutenir un cinéma qui ne pourrait plus être vu en salles ne paraît pas aux commissaires socialistes relever d'une affectation intelligente des ressources publiques. D'autre part, la garantie qu'offre le règlement des PUS est certes importante, mais elle ne suffit pas, du fait des exceptions possibles au principe du maintien de l'affectation initiale, à maintenir les salles indépendantes. Un soutien matériel de la collectivité publique peut donc être nécessaire.

Les commissaires de l'Union démocratique du centre ne soutiendront pas le projet du Conseil administratif. Ils considèrent qu'il s'agit en réalité de faire soutenir un bien privé par la collectivité publique et ne voient pas pourquoi il faudrait soutenir les cinéma indépendants et pas d'autres commerces se trouvant dans d'aussi grandes difficultés, comme les petites épiceries, qui animent aussi les quartiers et doivent aussi affronter de grandes entreprises. S'agissant de l'importance des salles indépendantes pour la diffusion du cinéma suisse, ils se demandent si le public de ce cinéma n'est pas celui d'un cinéma pour initiés, considèrent qu'il est assez paradoxal de devoir soutenir des salles de cinéma pour un cinéma que le grand public ignore, et que même si les salles indépendantes assurent la plus grande partie de la diffusion du cinéma suisse, rien n'empêche les autres salles de prendre le relais, quitte à ce que la Ville les y encourage matériellement.

La commissaire du Mouvement citoyens genevois ne soutiendra pas le projet du Conseil administratif, car elle ne voit pas de raison pertinente de soutenir des salles qui de toute manière périront faute de public, et ne pense pas que la Ville puisse leur inventer une clientèle. Elle considère qu'il n'y a tout simplement plus de demande pour quatre salles indépendantes, que pour 200 000 entrées par année, une seule salle suffirait pour répondre à la demande et que la Ville n'a pas à s'en mêler. Elle s'interroge en outre sur la pérennité des baux et des exploitants, et sur la capacité des exploitants actuels d'amortir la remise de leurs salles en état.

Les commissaires d'Ensemble à gauche soutiendront la proposition du Conseil administratif, pour maintenir une offre culturelle la plus diversifiée possible, ce qui implique que soient proposés au public des films d'une autre nature que ceux qui sortent dans les multiplexes. Il ne s'agit pas de soutenir une offre élitaire, mais d'élargir les sources culturelles proposées au public, surtout dans une plate-forme de cultures (au pluriel) comme Genève.

6660

SÉANCE DU 20 MAI 2015 (après-midi)  
Proposition: subvention à Fonction: Cinéma

*Vote*

La proposition PR-1113 amendée est soumise au vote.

Elle est acceptée par 6 oui (3 S, 1 EàG, 2 Ve) contre 4 non (2 LR, 1 MCG, 1 UDC) et 1 abstention (UDC). (*Voir ci-après le texte de la délibération amendée et adoptée.*)

*Annexes:* Les quatre salles concernées par le projet

Lien internet sur la situation des cinémas en Suisse: [http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/16/01/new/nip\\_detail.html?gnpID=2015-223](http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/16/01/new/nip_detail.html?gnpID=2015-223)

## 1. Cinélux



### JONCTION

1 salle

- 2012: constitution de l'Association Cinélux et reprise des rennes de la salle au 1<sup>er</sup> janvier: association culturelle à but non-lucratif
- Décembre 2012: première projection digitale
- Potentiel d'affluence: éco-quartier du Carré-Vert + développement de nouveaux publics à travers la diversification et dynamisation de la programmation: augmentation du nombre de séances et ouverture aux collaborations, notamment avec le quartier.
- Travaux majeurs:
  - Ventilation et chauffage de la salle
  - Remplacement des fauteuils cassés et vieux
  - Ecran
  - Mise à jour des installations électriques (normes)
  - Réfection du plafond
  - Guichet (intérieur) et accueil des publics
  - Mise au norme des sanitaires
  - Désaimantage
  - Rafraîchissement

## 2. Le City



### EAUX-VIVES

1 salle

- 2012: cessation d'activité du locataire qui avait également arrêté ses activités au Central fin 2011 et reprise en partenariat avec le cinéma Les Scala
- Synergies entre les cinémas eaux-viviers: programmation, site internet conjoint, RH (1 projectionniste pour 4 salles),...
- Travaux majeurs:
  - Ventilation et chauffage de la salle
  - Remplacement des fauteuils cassés et vieux
  - Toiture (sécurité)
  - Amélioration des installations électriques (normes)
  - Accueil des publics
  - Mise au norme des sanitaires
  - Désamiantage

### 3. Les Scala



#### EAUX-VIVES

3 salles

- 1991: travaux engagés pour diviser la salle en 3 par les locataires
- 90'000 spectateurs et spectatrices par année
- Collaborations avec la Maison de quartier
- Retransmission d'opéras et de ballets
- Renouveau du public: Université, séances spéciales, sous-titrages en anglais,...
- Travaux majeurs:
  - Remplacement des fauteuils de mauvaise qualité
  - Ventilation et chauffage de la salle
  - Mise à jour de l'électricité et de la sécurité incendie (normes)
  - Accueil des publics
  - Mise au norme des sanitaires
  - Désamiantage

#### 4. Nord-Sud



#### SERVETTE

- 1 salle
- Dernier cinéma indépendant sur la Rive droite
- Travaux réalisés par les locataires ces dernières décennies, mais commencent à dater
- Séances spéciales pour les aîné-e-s, scolaires et enfants (partenariat avec le festival Animatou)
- Travaux majeurs:
  - Remplacement des fauteuils vieux
  - Ventilation et chauffage de la salle
  - Mise à jour de l'électricité (normes)
  - Toiture
  - Accueil des publics
  - Mise au norme des sanitaires
  - Désamiantage

**M. Pascal Holenweg, rapporteur (S).** J'ai des remerciements à adresser au président de la commission des arts et de la culture – cela se fait habituellement; il n'y a pas de raison de s'en dispenser – ainsi qu'aux procès-verbalistes et au Service du secrétariat du Conseil municipal qui a bien voulu vous renvoyer le texte complet du rapport, Mesdames et Messieurs, à la suite d'un accident informatique assez inexplicable. Vous en aviez reçu une version tronquée et je voulais vous inviter, si le débat vous intéresse et si vous voulez vous exprimer sur cette proposition, à vous référer au rapport intégral reçu sous la forme d'un fichier informatique plutôt qu'au rapport tronqué reçu sous forme imprimée. C'est tout ce que j'ai à dire pour l'instant, Monsieur le président. (*Un temps.*) Vous pouvez donc me couper la parole. (*Rires.*)

*Premier débat*

**Le président.** Je passe la parole à ceux qui désirent la prendre, en l'occurrence à M. le conseiller municipal Adrien Genecand. (*Exclamations.*)

**M. Adrien Genecand (LR).** Merci, Monsieur le président, quel bonheur! Une fois n'est pas coutume, j'aurai le rôle du méchant ce soir. (*Commentaires.*) J'y suis habitué et j'y prends beaucoup de plaisir.

Il s'agit ici de savoir si la Ville de Genève subventionnera une activité privée. Hier, M<sup>me</sup> Pérez a eu une phrase complètement ahurissante sur le subventionnement des milliardaires. Ce soir, Madame Pérez, si vous acceptez cette proposition, vous ne ferez que subventionner une activité commerciale privée qui génère de l'argent. Il n'y a pas vraiment de doute sur ce point... Dans le cas de M. Gandur, qui nous proposait sa collection, vous faisiez des hypothèses abracadabrantes sur les fonctionnaires et les sommes que la Ville mettrait à sa disposition. Ici, c'est très simple: la Ville de Genève consacrera plus de 3 millions de francs à des salles qui ne lui appartiennent pas, qui sont gérées par un privé et qui fonctionnent, dans trois cas sur quatre, dans le cadre d'une société à responsabilité limitée (SARL) dont le but est commercial. Cette personne-là bénéficiera directement de l'investissement de plus de 3 millions de francs dans son outil de production.

Et pour quoi? J'interviendrai plus tard pour vous citer les dix meilleures sorties cinématographiques parmi les films distribués auprès des Scala, mais aussi dans deux des autres cinémas. Pour vous donner un exemple, le deuxième film ayant généré le plus d'entrées est un film français avec Guillaume Canet et Marion Cotillard... Je veux bien croire qu'on tente de subventionner la production suisse et les artistes suisses, mais je ne suis pas sûr qu'on soit là devant un cas

de soutien à la diversité culturelle, à la production culturelle suisse et à l'activité des cinémas genevois et suisses.

Ce soir, ce que nous faisons est simple. Ce n'est pas du tout libéral. Comme nous l'avions déjà dit à l'époque avec mon excellent collègue Jean-Marc Froidevaux, il s'agit d'une subvention: la volonté des plans d'utilisation du sol (PUS) de maintenir certaines activités commerciales, alors qu'elles ne fonctionnent plus, revient à subventionner, quel qu'en soit le prétexte, des activités pour lesquelles des gens touchent des salaires et autres rémunérations, puisque cela se saurait si la transparence dans le domaine des sociétés était aussi évidente.

Ce soir, vous soutenez à bout de bras une activité commerciale qui périclité, avec de l'argent qui ne vous appartient pas à vous mais aux citoyens de la Ville de Genève. Si, dans leur ensemble, ceux-ci – je ne parle pas là des entrées provenant des habitants des autres communes – ne vont pas assez au cinéma, en l'occurrence dans les cinémas que vous voulez sauver, Mesdames et Messieurs, c'est fort triste. On peut le regretter, on peut en être désabusé, mais les intéressés peuvent payer un cinéma de leur poche. Ce n'est pas au contribuable, qui a librement décidé de ne pas y dépenser son argent, de le financer de façon déguisée, dans un bâtiment qui ne nous appartient pas. Vous gaspillez de l'argent; vous versez une subvention déguisée; vous soutenez quelqu'un qui a une activité commerciale qui ne fonctionne pas; vous faites du capitalisme de connivence et c'est désastreux.

**M. Christophe Dunner (Ve).** Les Verts acceptent cette excellente proposition du Conseil administratif avec grand plaisir. Celle-ci soutient une offre culturelle qui participe à l'intérêt de notre ville, à l'attractivité du centre-ville et au bien-être de notre population.

Il faut savoir que le nombre de personnes fréquentant ces cinémas est égal, par exemple, au nombre de personnes qui fréquentent le Grand Théâtre. Une subvention de quelque 3 millions de francs est modique lorsqu'on se réfère à la période pour laquelle nous investirons cet argent. Nous soutiendrons une offre culturelle à moins de 1,50 franc par place. En comparaison, toujours dans le domaine culturel, le Grand Théâtre coûte 900 francs par place et par séance à la collectivité. Pour un rapport coût-bénéfice bien moindre, nous permettrons l'existence d'une offre culturelle extrêmement intéressante au centre-ville.

Pourquoi l'est-elle? Sur 39 films suisses sortis ces derniers temps, 29 n'ont été montrés que dans ces cinémas. Sur 306 films montrés dans le canton de Genève, 80 ne l'étaient que dans ces cinémas. Ceux-ci permettent l'existence d'une offre différente. Cela se voit aussi dans les parts de marché. Pour 16% de part de marché, ces quatre cinémas assurent 33% de l'offre. Cela veut dire qu'ils doublent l'offre culturelle en ville de Genève dans le domaine du cinéma.

Enfin, pour montrer l'intérêt de la population envers ces salles de cinéma, il faut relever que les taux de fréquentation de ces cinémas sont strictement identiques à ceux des multiplexes.

Les Verts défendront donc cet excellent partenariat public-privé avec grand plaisir et avec vigueur. Je suis très heureux de soutenir le travail de fond effectué par Fonction: Cinéma, qui a investi du temps, de l'argent et de l'énergie pour proposer un projet sur quatre sites en collaboration avec les exploitants, les propriétaires et la Ville de Genève, et qui assumera la maîtrise d'ouvrage et le risque financier au cas où ces travaux dépasseraient le coût prévu. Il n'y a donc aucun danger financier pour la Ville de Genève, alors que toute la population en bénéficiera.

Je vous recommande donc, chers collègues, au nom des 140 000 personnes qui fréquentent ces quatre cinémas dans notre ville, de soutenir l'offre culturelle en acceptant cette excellente proposition avec enthousiasme.

**M. Pascal Holenweg (S).** Je n'interviens plus en tant que rapporteur, mais au nom du groupe socialiste.

La proposition consiste à aider les cinémas indépendants de quartier. Ces trois mots sont importants, car chacun d'eux définit l'enjeu et l'ambition de la proposition. J'ouvre une parenthèse pour dire, en termes d'ambition, que nous devrions probablement nous excuser de ne présenter qu'une subvention spécifique de 3,5 millions de francs. Après les dizaines de millions de francs acceptés hier, cela paraît un peu pingre. Le cinéma indépendant de quartier n'a pas les honneurs des dépenses du MAH ou de la Nouvelle Comédie. Il fait toutefois partie d'une politique culturelle, au même titre que les objets que nous avons acceptés hier.

Un cinéma indépendant de quartier correspond à un lieu culturel – un cinéma –, à des entreprises fragiles et précaires dans la situation actuelle – un cinéma indépendant – et à un lieu social où on ne fait pas que projeter des films – un cinéma indépendant de quartier –, mais où tout autre chose se passe.

La proposition qui nous est soumise répond à la motion M-1025, acceptée par ce Conseil municipal, qui demandait au Conseil administratif d'agir pour maintenir le réseau des cinémas indépendants de quartier en ville de Genève. Si nous consacrons 3,5 millions de francs à aider quatre cinémas indépendants à rénover leurs salles, ce sera un montant 50 fois moindre que celui accepté pour la rénovation et l'extension du MAH. J'espère que nous consacrerons 50 fois moins de temps à accepter ce soutien que nous n'en avons consacré hier au projet du MAH.

Cette subvention de 3,5 millions de francs n'est même pas versée aux cinémas concernés. Il faut être clair: la Ville de Genève ne verse rien aux cinémas concernés. Elle verse une subvention d'investissement à Fonction: Cinéma, une association avec laquelle elle travaille depuis des années et avec laquelle elle passera une convention qui leur permettra de travailler ensemble en se surveillant l'une l'autre. Il n'y a pas de risque que cette subvention serve à autre chose que ce à quoi elle est affectée, pas plus qu'elle ne se transforme en une subvention d'exploitation annuelle, puisqu'elle est unique.

Depuis 1972, 13 salles de cinéma ont fermé en ville de Genève. Toute une série de propositions pour les défendre et les maintenir a vu le jour. J'en profite pour préciser que la proposition d'aujourd'hui ne concerne que les quatre cinémas évoqués dans son intitulé et dans le rapport. Ni le Ciné 17, ni le Cinérama Empire, ni le Plaza ne sont concernés. S'il y a volonté d'intervenir pour ces trois bâtiments-là, ils feront l'objet d'autres propositions, débattues en d'autres temps. Pour l'instant, nous nous concentrons sur les quatre cinémas concernés, actifs et vivants, dont la programmation attire un public nombreux, assez nombreux pour justifier une proposition de soutien à la rénovation des salles dans lesquelles il se rend. (*Brouhaha*.) La fermeture de 13 salles depuis 1972 fait que, aujourd'hui, en 2015, il ne reste que cinq cinémas réellement indépendants à Genève, soit les quatre évoqués dans la proposition et le Ciné 17.

**Le président.** Chut, Mesdames et Messieurs! On a un peu de peine à s'entendre. Merci.

*M. Pascal Holenweg.* La disparition de ces cinémas, pour quelque raison que ce soit, qu'elle soit liée au marché ou à l'inertie de la collectivité publique, la nôtre en l'occurrence, constituerait un appauvrissement considérable de l'offre cinématographique genevoise, de sa diversité et de sa qualité. Ces cinémas programment et projettent autre chose que ce que vous trouverez dans les multiplexes. Ils projettent des films que vous ne voyez nulle part ailleurs, qui viennent de cinématographies non prises en charge par les grands réseaux de distribution. Ils ont une ambition culturelle, cinématographique et artistique qui ne remplit pas les grandes salles, effectivement, mais qui fait que le cinéma reste à la fois une industrie et un art vivant.

Enfin, surtout, en tout cas, ces cinémas assurent l'essentiel de la projection et de la distribution du cinéma suisse. Comme toute une série d'autres collectivités publiques, comme le Canton et la Confédération, la Ville de Genève participe au soutien à la production de films suisses, en particulier de films romands. Nous sommes le premier contributeur de la Fondation romande pour le cinéma qui soutient le cinéma suisse. Or, celui-ci n'est projeté que dans les salles indé-

pendantes. La question qui se pose et à laquelle nous vous prions de répondre, Mesdames et Messieurs, en soutenant la proposition qui vous est faite, est la suivante: à quoi nous servirait-il de soutenir la Fondation romande pour le cinéma à raison de 2,5 millions de francs par an et d'apporter d'autres soutiens au cinéma suisse et romand, si le cinéma qui en résulte n'est pas projeté en salle? Les salles de cinéma indépendantes, et en particulier les quatre salles que nous vous proposons de soutenir, assurent l'essentiel de la diffusion des films suisses. Leur disparition confinerait le cinéma suisse dans une marge qui ne rendrait absolument pas justice aux efforts consacrés par la Ville de Genève et par les autres collectivités publiques au soutien à ce cinéma.

Une célèbre citation est attribuée à Malraux: «Le cinéma est un art et, par ailleurs, c'est une industrie.» On peut le paraphraser ainsi: «Le cinéma est un art et, par ailleurs, il a besoin de lieux pour être projeté.» La Ville de Genève dispose de cinémas à l'Usine, le Spoutnik. Elle soutient déjà financièrement un cinéma à l'Usine, le Spoutnik. Ces quatre cinémas que nous vous proposons de soutenir indirectement, par l'intermédiaire de Fonction: Cinéma, assurent l'essentiel de la projection du cinéma d'art et d'essai, ainsi que l'essentiel de la projection et de la distribution de cinématographies autres que celle de l'Amérique du Nord et de l'Europe de l'Ouest. Les laisser dépérir parce qu'ils n'ont pas les moyens de thésauriser suffisamment d'argent pour permettre la mise à niveau de leurs salles, simplement parce qu'on considère que c'est au marché de régler la question, équivaut à un refus de s'engager pour le pluralisme culturel.

Si le cinéma est un art, c'est parce qu'il y a des films un peu plus difficiles que d'autres et des salles un peu plus ambitieuses que d'autres qui les projettent. Soutenir les salles qui font vivre le cinéma le plus ambitieux et le moins projeté dans les grands multiplexes est cohérent avec tout le discours culturel que nous tenons dans ce Conseil municipal, en tout cas pour une majorité d'entre nous, et que le Conseil administratif essaie de concrétiser.

**Le président.** Il vous faudrait conclure, Monsieur Holenweg.

*M. Pascal Holenweg.* Nous vous demandons donc d'accepter cette proposition, qui relève du soutien au pluralisme culturel.

**Le président.** Merci, Monsieur Holenweg. Le bureau a décidé de clore la liste des demandes de parole. Il reste dix personnes inscrites ainsi que les deux magistrats Rémy Pagani et Sami Kanaan. Je donne la parole à M<sup>me</sup> la conseillère municipale Vera Figurek.

**M<sup>me</sup> Vera Figurek** (EàG). Merci, Monsieur le président. Tout d'abord, j'aimerais intervenir en tant que signataire de la motion M-1025, «Pour un réel soutien de la Ville au maintien de cinémas indépendants de quartier», que nous avons déposée en 2012, notamment avec le groupe socialiste. Notre ancien collègue Alberto Velasco et moi-même, nous nous étions présentés à la commission des arts et de la culture pour être entendus sur cet objet. Nous l'avons été, puisque le Conseil municipal a accepté cette motion en 2013 à une très large majorité. En novembre 2014, nous avons reçu la réponse du Conseil administratif, qui était plus que positive. Il se disait inquiet de la fermeture de toutes ces salles indépendantes et il relevait qu'il fallait intervenir rapidement.

Par conséquent, il m'est un peu difficile d'entendre les propos que le représentant du Parti libéral-radical, M. Genecand, a tenus tout à l'heure, mais peut-être aurons-nous une autre vision de la chose de la part d'un ou d'une de ses collègues de parti, car leur groupe revient sur la décision prise par la majorité parlementaire de l'époque.

Que demande cette excellente proposition? J'ai envie de dire qu'elle n'est qu'un minimum pour sauver la diversité culturelle non seulement en ville de Genève, mais dans le canton, car la politique culturelle incombe surtout à la Ville, comme vous le savez, Mesdames et Messieurs. La Ville de Genève s'investit régulièrement pour la culture, mais il faut reconnaître que le cinéma et la danse sont les parents pauvres du budget culturel. Il s'agirait donc de permettre aux cinémas indépendants de vivre et d'offrir une diversité.

Depuis les années 1970, nous sommes passés de treize à sept salles de cinéma indépendantes. Cela démontre que le cinéma indépendant est en train de périlcliter, non par manque de qualité, puisque le travail est de qualité, mais pour un problème budgétaire. Si nous examinions ici un crédit demandant la construction d'un multiplexe, le représentant libéral ne s'y serait pas opposé; je pense même qu'il l'aurait augmenté. Vous transmettez à M. Genecand, Monsieur le président. Mais ces multiplexes n'ont pas besoin de subvention parce qu'ils sont largement sponsorisés, notamment par les opérateurs téléphoniques, dont les abonnements sont aussi payés par les contribuables de la Ville de Genève.

Il s'agit ici de politique culturelle. Ensemble à gauche ne veut pas d'une politique culturelle achetée par les lobbies et les grandes sociétés, sociétés anonymes, SARL ou multinationales... Nous préférons qu'une diversité existe. Qu'il y ait des multiplexes, bon. C'est ainsi. Le système capitaliste fait qu'on ne peut pas s'en passer, mais la culture n'a pas à être marchande. Quand même! Qu'on soit de droite ou de gauche, on a également envie de disposer d'autres ouvertures. Et ces cinémas indépendants jouent un rôle dans le lien social, ainsi que dans la formation avec la fréquentation de publics scolaires. On a observé que le public est composé de personnes jeunes, de 15 à 30 ans, et de personnes âgées de plus de 65 ans. C'est démontrer l'utilité de ces cinémas.

M. Genecand était choqué par le fait que la gauche puisse accorder des crédits au subventionnement d'une SARL. Mais c'est totalement faux! Et il faut rétablir la vérité: le financement proposé prévoit un apport financier ponctuel – ponctuel! – pour permettre le fonctionnement de ces salles, mais en aucun cas nous ne versons une subvention aux propriétaires privés d'une SARL comme M. Genecand le prétend.

Sur la programmation de ces salles, M. Hohenweg a été plus que complet; j'en viens donc au financement. L'enveloppe extérieure des bâtiments de ces quatre cinémas appartient à des propriétaires privés; c'est à eux d'entretenir le bâtiment. C'est exact. Mais la salle, à l'intérieur, doit être payée par les locataires, non par les propriétaires privés. Autrement dit, les locataires doivent payer le loyer et s'autofinancer en ce qui concerne la programmation. La Ville n'intervient pas à ce niveau. Elle intervient pour un crédit technique, pour la technologie, à hauteur de 1 à 1,8 million de francs selon les cinémas, pour quatre cinémas de quartier. On ne peut pas dire que ces dépenses nous ruineront. Nous rétablissons un équilibre, et encore...

Il est donc étrange de lire dans le rapport, ainsi que vous avez pu le faire comme moi, que le projet bénéficie d'un financement extérieur à la Ville de Genève pour 2,5 millions de francs. En réalité, les milieux que M. Genecand et son groupe défendent investissent 2,5 millions de francs dans ce projet! Mais le groupe libéral-radical a décidé – je ne sais pas pourquoi – qu'il était scandaleux de financer ces quatre cinémas de quartier à hauteur d'environ 1 million de francs par salle en moyenne.

J'aimerais saluer les efforts accomplis par ces personnes qui continuent à se battre chaque jour pour maintenir la diversité culturelle.

**Le président.** Il vous faudrait conclure, Madame Figurek... Vous m'avez entendu?

*M<sup>me</sup> Vera Figurek.* Il est vraiment scandaleux d'entendre M. Genecand comparer les exploitantes et les exploitants de ces salles à M. Gandur qui, lui, tout de même, a des activités un peu différentes... (*Exclamations.*) C'est scandaleux lorsqu'on sait qu'un directeur de cinéma se salarie à 15 ou 20 francs l'heure, et moins que cela pour les projectionnistes. Nous devrions plutôt remercier ces personnes pour le travail qu'elles effectuent. (*Applaudissements.*)

**M. Eric Bertinat** (UDC). La gauche nous réserve parfois d'épatantes réflexions et d'étonnantes propositions, comme celle qui nous intéresse en ce moment... Cette proposition demande finalement que de l'argent, récolté auprès

des citoyens par le biais de l'impôt, serve à rénover un lieu appartenant à un entrepreneur privé. Celui-ci a le bon goût de tenir un cinéma, plus ou moins alternatif, qui diffuse des films qui ne connaissent pas grand succès d'ordinaire. Par là même, cela place ces cinémas en position d'être, eux, aidés par la municipalité.

C'est un traitement d'égalité qui me surprend. Pourquoi un entrepreneur qui décide de projeter des films et qui n'arrive pas à tourner devrait-il être subventionné? Pourquoi devrait-il être aidé, même une seule fois, alors qu'il loue des locaux à un propriétaire qui, lui, est prié de les tenir en ordre? Cela veut dire que la gauche passe par-dessus le propriétaire, ce suppôt de Satan qui possède un immeuble et un rendement et qui capitalise. Evidemment, il n'a pas très envie de remettre aux normes les salles de cinéma qu'il loue. Et puisque ce cinéma plaît à la gauche, c'est donc à la collectivité qu'il revient de payer les frais de transformation qui permettra à ces exploitants de continuer leur commerce.

On n'ouvre pas seulement une porte à l'arbitraire, mais les deux battants de la porte! Je ne vois pas pourquoi on aiderait des professionnels privés plus que d'autres. On vient me dire que le cinéma est de la culture. (*Remarques.*) Bien évidemment, dès lors, on n'ose plus rien dire pour ne pas paraître hors propos et rabat-joie. On subventionnera donc encore cette idée furieuse à hauteur de 4 millions de francs. On nous assure qu'il n'y aura pas d'autres aides financières, une fois que ces cinémas disposeront de locaux tout neufs, de projecteurs numériques et de sièges confortables qui leur permettront de rentrer dans leurs chiffres. Si d'aventure ce n'est pas le cas dans deux ou trois ans, vous oublierez vite vos promesses, Mesdames et Messieurs, et vous reviendrez avec des aides ponctuelles, mais à répétition cette fois.

La vie ne marche pas comme ça. Je suis absolument désolé, mais l'argent public doit aller à des institutions publiques. On parle là de lieux privés, d'un marché et d'entrepreneurs. Encore une fois, pourquoi les aiderions-nous, eux plutôt que d'autres? Pourquoi les artisans de notre canton ou de notre commune ne devraient-ils pas être aidés? Pourquoi aide-t-on les cinémas aujourd'hui sans aider demain les libraires, qui connaissent certaines difficultés à vivre et qui, eux aussi, diffusent de l'art? C'est le mot magique. C'est de l'art, il faudra débours. Nous pourrions aller comme ça de plus en plus loin, jusqu'à ce que nous subventionnions tout un chacun et que tout aille pour le mieux dans le meilleur des mondes. Seulement, voilà, pour y parvenir, il faudra augmenter les impôts et je doute que nous y arrivions dans notre canton.

Sur le fond, nous ne sommes donc pas du tout d'accord avec cette démarche. Le seul élément pour lequel je peux revoir ma position est le suivant. En commission, je m'étais étonné qu'on subventionne le cinéma suisse, ou romand, je ne sais même plus, à coups de dizaines de millions – 20 millions de francs, je crois –, alors que les subventions ne servent pas à grand-chose: une fois que le

film est fait, aucune salle ne veut le projeter. Cela illustre certainement le succès retentissant de notre cinéma... Pour que ces films puissent être projetés, il faut maintenant entretenir des salles! Cela ne m'avait pas beaucoup plu, je l'avoue.

Or, hier soir, dans son intervention, ma collègue Florence Kraft-Babel rappelait que la plupart des pays voisins qui construisent de nouvelles scènes priorisent la culture locale ainsi que les spectacles qui mettent en valeur la culture nationale, et que Genève est loin du compte avec la Nouvelle Comédie. Les cinémas, eux, soutiennent cette démarche: ils aident à projeter le cinéma suisse. Ce pourrait être un bon prétexte. Mais, finalement, tous les arguments sont bons pour revenir à votre lubie, Mesdames et Messieurs, une véritable vache sacrée: si un projet est estampillé culture, il faut déboursier de l'argent.

Eh bien, non, l'Union démocratique du centre n'est pas d'accord. Elle trouve que ce traitement est inégalitaire. Si les cinémas ne fonctionnent pas et qu'ils ne rentrent pas dans leurs fonds, c'est un problème, mais ils feront comme tous les entrepreneurs qui connaissent des difficultés. On ne voit pas pourquoi l'argent public devrait servir à les aider comme vous le suggérez. L'Union démocratique du centre refusera donc cette proposition.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Je suis surpris de la position de M. Bertinat, qui a la mémoire courte lorsqu'il dit qu'on ne doit pas aider les privés. La Confédération n'a-t-elle pas aidé Swissair à hauteur de 2,5 milliards de francs?

*M. Eric Bertinat (UDC).* Avec le succès qu'on connaît!

*M. Rémy Pagani, conseiller administratif.* Oui, mais toujours est-il que la Confédération l'a fait. Et plus proche de nous, Monsieur Bertinat, l'Union démocratique du centre a accepté au niveau fédéral le soutien à Union de Banques Suisses (UBS) à coups de milliards de francs! Une entreprise commerciale doit-elle être soutenue? La question que vous posez, Monsieur, est éminemment politique, mais il faut quand même relativiser les choses.

J'interviendrai uniquement sur le projet de rénovation qui nous a été proposé. Lorsque les responsables de ces quatre cinémas sont venus me trouver, ils m'ont montré des plans et un projet qui visait à contrecarrer le phénomène que nous relevons dans notre centre-ville, à savoir la disparition des cinémas. Nous sommes passés d'une quinzaine de salles à sept et nous pouvons déjà supposer que quatre ou cinq fermeront durant l'été. J'ai peur de devoir entrer dans ces salles de cinéma comme dans une arcade commerciale, ainsi que je le fais lorsque je fais réparer

mon petit iPad... pour évoquer le sort d'une ancienne salle de cinéma. C'est de cela qu'il est question, de la vie nocturne dans notre centre-ville. Nous traitons ce soir d'une question de responsabilité publique. Comment permettre à ces cinémas, qui offrent un service à la population, d'exister? Lorsque le Canton donne l'autorisation d'ouvrir à un grand nombre de salles dans les centres commerciaux de Balexert ou de la Praille, il organise la désertification de notre centre-ville.

Les responsables de ces cinémas sont venus me trouver et j'ai fait analyser leur projet par les personnes compétentes du département que j'ai l'honneur de présider. Et je me suis fait la même réflexion que mon prédécesseur en charge de la culture, Patrice Mugny, qui s'était proposé de mettre la Cave 12 dans un hangar à vélos. Personne ne le conteste aujourd'hui, mais nous avons fait œuvre de salut public, si j'ose dire, en acceptant un unique crédit pour ce projet. Nous sommes exactement dans la même situation avec ces quatre cinémas. Après avoir analysé le projet architectural, nous paierons une seule fois la rénovation des cinémas et, pour ce qui est de la responsabilité de mon département, nous contrôlerons les comptes et la bienfaisance des travaux au fur et à mesure qu'ils se dérouleront. C'est la tâche que nous nous sommes assignée.

Pour conclure sur ma responsabilité, je relève que d'autres villes dans le monde, Monsieur Bertinat, ou celles et ceux qui s'opposent à cette manière de faire, comme M. Genecand, rachètent des cinémas pour faire vivre leur centre-ville. (*Exclamations.*) Pas si loin de chez nous, à 3 km d'ici, Carouge a racheté son cinéma. Nous faisons donc une économie substantielle pour notre municipalité avec ce projet. Et je tiens à remercier vivement les personnes qui consacrent leur énergie, leur temps et leurs deniers à faire vivre ces cinémas, ce qui permet des économies à notre municipalité dont je leur sais gré.

**M. Tobias Schnebli** (EàG). Dans ce débat, il faut rappeler quelques éléments essentiels quant à la portée de l'offre culturelle que ces salles indépendantes proposent. Ils figurent à la page 2 du rapport et ils ont déjà été évoqués.

Les cinémas indépendants représentent un sixième du marché genevois, mais ils proposent un tiers des films projetés à Genève. La participation de ces quelques salles est donc deux fois plus riche sur le plan culturel que les 23 salles, ou je ne sais combien, des multiplexes qui projettent les films d'un seul distributeur. De plus, elles présentent 90% des films suisses. Je ne parle pas du nombre d'entrées, mais la diversité est un élément très important pour le débat culturel, démocratique et citoyen dans notre cité.

Le cinéma et les films forment une chaîne. Cela part des acteurs, réalisateurs et producteurs pour arriver, par le biais des diffuseurs, au public, soit nous tous, qui nous abreuvons de cette offre culturelle. Les petites salles du centre-ville,

menacées par la spéculation immobilière et autres phénomènes, sont prises à la gorge. (*Commentaires.*) Elles constituent une partie essentielle de cette chaîne de production cinématographique: distribution, diffusion et présentation des films. La rupture de ce maillon, qui assure la diversité des films présentés et la diffusion du cinéma suisse, risque de mettre en danger toute la chaîne de production, notamment du cinéma produit en Suisse romande.

Un autre élément a été peu évoqué jusqu'ici. L'Union démocratique du centre et le Mouvement citoyens genevois ont inscrit dans leur nom des valeurs et des biens publics – la démocratie et la citoyenneté –, d'ailleurs, moi aussi, je suis démocrate et citoyen, comme nous tous. Il est paradoxal d'entendre leurs représentants refuser d'entretenir un maillon essentiel à la vie démocratique et citoyenne de notre pays. En coupant ce maillon, Mesdames et Messieurs, vous ouvrez un boulevard aux offres américaines des grands producteurs. Est-ce avec cela que vous voulez nourrir le débat culturel et citoyen à Genève? Dans ce dossier, il y a un enjeu de souveraineté culturelle et démocratique. Je vous invite donc, chers collègues, à réfléchir à deux fois avant de refuser d'entretenir ces cinémas.

C'est un moyen d'action pas cher. En comparaison, pensez au niveau de subventionnement des entrées du Grand Théâtre par la cité! Petit calcul: pour ces cinémas, nous parlons de 4 millions de francs répartis sur 200 000 spectateurs par an, ce qui représente 2 francs par entrée par an pour dix ans. Le Grand Théâtre, avec 100 000 spectateurs et ses 40 millions de francs de subvention par an, bénéficie de 400 francs par entrée chaque année. Et les bancs d'en face ne les contestent pas. Lors de l'examen du budget, nous n'avons pas contesté cette contribution à l'offre culturelle que le subventionnement du Grand Théâtre représente. Nous vous proposons ici 2 francs par entrée et vous vous cachez derrière l'argument de la subvention aux privés. Tenez compte de l'aspect démocratique et citoyen très important que l'offre et la production de cette diversité culturelle représentent, y compris au niveau suisse.

Je terminerai avec le dernier exemple en date de cette production de films et de cinéma genevois. Nicolas Wadimoff a obtenu le Prix de Soleure 2015. Vous direz peut-être que c'est un film de gauchistes, mais il a aussi fait des films sur Alinghi ou sur UBS. C'est la diversité culturelle et le débat citoyen que vous menacez ici en attaquant ce maillon essentiel de la production cinématographique, y compris au niveau suisse. Et je ne parle même pas des places de travail, ni des personnes qui travaillent pour cette industrie à Genève. C'est aussi un enjeu important dont je vous remercie de tenir compte.

**M<sup>me</sup> Mirielle Luiset** (MCG). Je suis étonnée de ces positions contradictoires de la part de personnes qui se préoccupent beaucoup d'épauler les petits entrepreneurs, au point de créer des couveuses pour les aider, et qui, là, s'obstinent à vou-

loir maintenir des salles trop nombreuses pour le public dans un état de précarité. C'est une simple question de gestion. Fonction: Cinéma devrait arriver à se mettre d'accord pour exploiter une salle, puisqu'il y a, en réalité, un public pour une salle de cinéma. Il s'agit de s'adapter à l'offre et à la demande; nous ne demandons en tout cas pas qu'on supprime ces cinémas. Ou alors, il faut admettre les quelques arguments de mon préopinant, qui confinaient à la critique, quant aux goûts de la population, puisque c'est elle qui, dans sa majorité, demande certains films.

Soyons raisonnables. Il y a quatre exploitants concernés par la proposition, ce qui est déjà partial, parce qu'ils ne sont pas les seuls. Cela sent donc le copain-coquin. De l'extérieur, ceux qui connaissent ces petites salles de cinéma indépendantes se demandent pourquoi ces quatre salles ont été choisies. Pourquoi pas les autres? Y a-t-il une utilité réelle? Y a-t-il véritablement un public pour maintenir quatre salles à tout prix? Les chiffres sont là et le prouvent: il n'y a pas de spectateurs en suffisance pour faire tourner ces cinémas.

Il ne faut pas dire que chaque quartier doit avoir son cinéma. Genève est une petite ville, qu'on traverse à pied sans problème. Il m'est arrivé de me rendre au cinéma aux Eaux-Vives parce que j'avais envie de voir le film programmé – je ne dirai pas que je l'ai regretté, mais un peu – et j'y suis allée à pied. Même pas en transports publics, ce n'est pas la peine. Ce n'est pas un problème de marcher des Pâquis aux Eaux-Vives. Si on a envie de voir un film, on se déplace. D'ailleurs, nos jeunes vont très bien à Balexert depuis Chêne-Bourg ou ailleurs.

Je me répète, mais il y a des spectateurs pour une seule salle. Nous ne voulons pas les maintenir en état de précarité. Les exploitants ne sont pas là pour faire du bénévolat; ils sont là pour gagner leur vie. Or, la demande est en baisse. Si un multiplexe avait l'idée d'ajouter une salle avec la programmation de ces films d'auteur et de cette production suisse, toutes ces petites salles couleraient. L'avantage de ces multiplexes est aussi d'offrir des infrastructures beaucoup plus intéressantes autour du cinéma, comme des cafétérias, ce qui n'est pas le cas dans les petites salles.

Je reprends une réflexion du magistrat, M. Pagani, qui a parlé du subventionnement d'UBS. Je crois qu'il y a eu un retour sur investissement assez important, ce qui n'est pas le cas lorsqu'on subventionne des petites salles de cinéma, de manière partielle, et c'est cela qui me dérange.

Il faut voir la réalité des chiffres: ces petites salles de cinéma ne créent pas d'emploi. Nous sommes en train de les inciter à maintenir une voie qui va droit dans le mur, disons-le. Ce n'est pas un métier d'avenir. Si nous voulons soutenir tous les métiers en perte... Je suis reporter-photographe sportive à l'argentine; mon travail consistait notamment à développer des photographies. J'étais très bonne aussi pour les mariages et les portraits. La mode a changé. La Ville m'a-t-elle subventionnée? Subventionnerons-nous des photographes de la vieille

école travaillant à l'argentique, simplement parce que ce métier est en perte et qu'il est remplacé par le numérique? Et il y a d'autres corps de métier concernés. Imaginons une courtépoinrière qui axe son activité sur des décorations en broderie de Saint-Gall. C'est de la culture. La subventionnerons-nous parce qu'il n'y a pas de demande?

Soyons réalistes. Il ne faut pas maintenir consciemment certains corps de métier dans l'erreur. Nous voulons rénover ces salles de cinéma? Bien. Y a-t-il un avenir? Non. Si M. Pagani a vraiment envie d'acheter un cinéma, qu'il en achète un! Depuis le temps que nous dépensons de l'argent pour des bêtises, de toute façon, nous nous ruinons complètement... Mais ne dépensons pas davantage pour rénover des salles vouées à disparaître!

Les époques changent, les goûts changent. On ne fera pas l'éducation des générations qui arrivent. Il n'y aura pas plus de demande; il y en a de moins en moins. C'est visible: 150 000 personnes fréquentent ces salles chaque année, ce qui signifie 30 à 32 personnes par séance. Ce n'est pas rentable. Est-ce bénéfique d'inciter des personnes à continuer d'exploiter ce type de salles de cinéma? Ne serait-il pas plus intelligent de leur conseiller un regroupement, une focalisation ou une diversification de leur offre, pour qu'elles exploitent elles-mêmes une salle? Donnons-leur des conseils de gestion. Il est aussi question d'argent. Nous faisons la fine bouche dès que nous parlons de rendement ou d'argent. C'est tout de suite du capitalisme. C'est d'argent qu'il s'agit. Oh, mais j'oubliais: c'est l'argent du contribuable, donc il n'a aucune valeur... Je pense au contraire que c'est celui que nous devons respecter. Ces personnes essaieront d'exploiter des films et de tourner financièrement avec l'argent du contribuable.

Je dis simplement que ce choix de quatre cinémas est partial. Le Cinérama Empire et le Ciné 17 sont complètement oubliés, pour ne citer qu'eux. (*Brouhaha.*) Il y a déjà des bruits et des petites rumeurs. Bien sûr, c'est du favoritisme; on ne comprend pas ce choix. Y a-t-il un besoin? Non. Ce n'est pas possible de soutenir tout et n'importe quoi. Ou alors, nous soutiendrons tous les métiers en perte et, là, je vous garantis que le budget explosera. Je vous remercie, mais soutenir ce genre de cause... non.

*(La présidence est momentanément assurée par M. Carlos Medeiros, vice-président.)*

**M. Adrien Genecand** (LR). Je reviens sur quelques arguments. Tout d'abord, si vous nous aviez expliqué, Monsieur Pagani, que vous installiez un cinéma dans un immeuble ayant fait l'objet d'une mauvaise opération immobilière, une de

plus, le 12, rue des Alpes, dont nous possédons les murs et dont vous ne savez pas quoi faire, nous aurions au moins été propriétaires de quelque chose. Or, là, vous subventionnez des propriétaires privés, dont certains possèdent des immeubles en pleine ville, où le mètre carré se vend à plus de 10 000 francs. C'est piquant de votre part. Après avoir conspué le riche pendant toute la soirée d'hier, dans le cadre du débat sur le MAH et la Nouvelle Comédie, vous nous expliquez maintenant qu'il faut subventionner la rénovation et l'entretien de bâtiments privés, qui ne nous appartiennent pas. Bon. C'est la nouvelle façon de faire de l'extrême gauche. Pourquoi pas?

Cela me surprend de votre parti, mais pas tant que cela... Quitte à le faire, nous devrions subventionner tous les cinémas indépendants, non simplement ceux qui ont été choisis. Le Ciné 17, lui, a été rénové sur des fonds privés et il a changé une ou deux fois de propriétaire. Quelqu'un a donc probablement assumé la perte des travaux de départ. Cela m'est égal, puisque la Ville de Genève n'a pas mis 1 franc dans ce fonds. Il fonctionne de nouveau, mais nous n'y avons heureusement pas participé. A partir du moment où vous voulez subventionner le cinéma «indépendant», entre guillemets, ayez au moins l'égalité comme valeur et comme vertu! Elle vous fait manifestement défaut depuis que vous avez choisi de distribuer de l'argent.

Nous subventionnons déjà la production du cinéma suisse, mais ce n'est pas l'enjeu du débat, quoi que M. Schnebli puisse en penser. Nous ne sommes pas en train de décider si nous soutenons la création de films en Suisse. Nous sommes là pour savoir si, après avoir largement subventionné la production de films suisses par des fonds publics, nous allons en plus payer leur distribution.

J'ai un problème à ce sujet: on me dit que tous les films suisses sont distribués dans ces salles. Il m'intéresserait de savoir à quelle fréquence et pendant combien de temps ils sont projetés dans ces salles, mais êtes-vous allés jusque-là? Ils le sont peut-être pendant un, deux ou trois jours, ou même une ou deux semaines, pour laisser place, le reste du temps, aux films américains que vous décriez et que vous salissez, en expliquant combien ils sont détestables et qu'ils représentent la sous-culture. Pour 5% de temps de diffusion de films suisses, cela justifie tout et n'importe quoi... C'est un peu léger en termes de réflexion.

Comme je l'ai dit dans ma première intervention, la seule question est de savoir ce que nous faisons aujourd'hui. Mesdames et Messieurs, vous avez déjà accepté l'équipement numérique de ces salles. Si aujourd'hui la diffusion des films a changé et que vous voulez permettre la disponibilité de films suisses dans tous les foyers, à la demande, au paiement, je serais d'accord. Mais, là, vous ne faites que soutenir une activité économique qui ne fonctionne plus, subventionner un privé qui détient des parts dans certains de ces cinémas. A la fin, cela reste du subventionnement de l'un ou l'autre des acteurs.

**Le président.** Excusez-moi, Monsieur Genecand. Je demande au conseiller municipal monté à la tribune du public de descendre. (*M. Alfonso Gomez s'excuse et quitte la tribune.*) Continuez, Monsieur Genecand.

*M. Adrien Genecand.* Merci, Monsieur le président. Les liens entre le conseiller municipal en question et les personnes à la tribune auront été faits et je vous en remercie.

A la fin, le vrai problème relève exactement de ce qui est décrié à longueur d'année par certains bancs alors qu'ils s'y complaisent: le capitalisme de connivence. C'est ce qui fait le malheur de ce monde. On distribue de l'argent par le biais de l'Etat à certaines sociétés qu'on a choisies et qui profitent de ces sous. C'est largement dommageable pour toute la société.

Je n'ai jamais été favorable à la comparaison du sport et de la culture. Je sais que le débat n'est pas là, Monsieur le président, et je vous l'éviterai donc, mais je constate que ceux qui nous expliquent que nous devrions subventionner des cinémas indépendants, alors que nous n'en possédons même pas l'enceinte, sont les mêmes qui affirment qu'il est scandaleux de subventionner les activités associatives lorsqu'il s'agit de parler de stade et de sport. Mesdames et Messieurs, vous avez choisi votre camp. C'est probablement celui des vôtres. C'est bien dommage.

**M. Lionel Ricou (DC).** Cette proposition vise à adapter le contenant de quatre petites salles de cinéma indépendantes afin de donner la possibilité au cinéma d'auteur et au cinéma suisse d'être projetés. C'est ainsi que le Parti démocrate-chrétien a abordé cet enjeu. Cette subvention unique d'investissement s'inscrit dans une logique de politique culturelle. La Ville finance la production culturelle par le biais de la Fondation romande pour le cinéma. Elle finance la création, suisse et genevoise, et celle-ci a toute légitimité à être diffusée dans les cinémas. Elle ne l'est pas dans les grandes salles des multiplex pour des questions d'audience. Nous ne faisons pas d'opposition entre les petites et les grandes salles, que nous apprécions et que nous fréquentons beaucoup, mais nous avons considéré que le débat relevait ici de la politique culturelle.

Un second élément qui a incité le Parti démocrate-chrétien à soutenir cette demande de crédit est la disparition progressive des cinémas, puisque nous sommes passés de treize à quatre cinémas dans les quartiers. Or, les manifestations qui ont lieu autour de ces cinémas – les événements, les festivals – ont une valeur pour les habitants, les personnes âgées et les enfants qui les fréquentent. C'est un outil d'intégration et, pour cette raison, nous soutiendrons la proposition.

**M. Pascal Spuhler** (MCG). Le Mouvement citoyens genevois soutiendra cette proposition, qu'il trouve tout à fait intéressante. Cette session parlementaire est visiblement placée sous le signe de la culture et nous continuons avec une forme de culture particulière. Le cinéma m'intéresse; je suis un passionné de cinéma. Il est vrai que les musées, comme le MAH, ou le théâtre, avec la Nouvelle Comédie, m'intéressent moins. Mais je trouve regrettables les critiques que j'entends contre les multiplexes. Ce sont de grands cinémas, effectivement, mais ils attirent la jeunesse en général et ils la poussent à s'intéresser au cinéma. Il est vrai que les petits cinémas de quartier ne l'intéressent pas dans l'état où ils sont aujourd'hui.

Je me rappelle y être allé avec mon fils, âgé de 10 ou 11 ans, il y a un an environ. Il m'a regardé comme si je l'emmenais sur la planète Mars au moment où nous sommes entrés. Et c'est vrai que ce n'était pas très confortable non plus... Il n'y avait ni popcorn ni coca, rien de ce qu'il connaissait des standards du cinéma habituel tel qu'il existe dans les multiplexes dont nous avons parlé. Pour autant, il a aimé le film et il a été passionné pendant une heure et demie, même si l'attractivité n'y était pas.

Oui, nous soutiendrons cette proposition, parce qu'elle investit dans la culture, dans notre culture. Mesdames et Messieurs, vous avez tous reçu un courriel du groupement de ces cinémas. Leurs salles accueillent 200 000 spectateurs par an, bien qu'elles soient peu confortables. En les améliorant et en leur donnant ce petit coup de pouce, sous la forme d'un investissement, les spectateurs se multiplieront peut-être. Il y a une clientèle, qui forme un soutien au cinéma suisse, au cinéma indépendant, bref à un autre cinéma qu'on a aussi envie de voir. Je ne peux qu'encourager tous ceux qui ont défendu le MAH hier à 132 millions de francs et la Nouvelle Comédie à 90 millions de francs, à cesser de mégoter pour 3 millions de francs, que nous investirons pour une autre culture. Peut-être que vous ne l'aimez pas, mais elle intéresse aussi les gens. (*Commentaires.*) Je m'excuse si je fais rire, Monsieur le président. Ce cinéma est aussi une forme de culture. Il intéresse beaucoup de gens à Genève et d'autres personnes y viennent tout exprès.

Je rappelle à une partie de cette salle qu'une majorité de cette assemblée a accepté la modification du règlement relatif aux PUS il y a quelques années. M. Pagani a vaguement abordé ce point tout à l'heure, qui doit aussi être pris en compte. Si nous ne rénovons pas ces cinémas, que mettrons-nous à leur place? Des cabinets d'avocat? des bureaux de consultation et je ne sais quoi encore? Le PUS demande qu'on essaie de conserver le même genre d'activité commerciale. Aujourd'hui, ce sont des cinémas. Nous devons penser à cet effort que représente le maintien du même genre d'activité dans ces arcades, donc le cinéma. Ce ne sont pas des sociétés anonymes, ni de riches propriétaires. Ce sont des petites associations qui essaient de faire vivre les cinémas de quartier qui intéressent vos voisins, vos amis et également tous ceux qui aiment la culture indépendante.

**M. Alfonso Gomez** (Ve). Me voilà revenu parmi vous...

Les Verts accepteraient évidemment cette excellente proposition. Elle suppose effectivement un soutien au cinéma suisse, dans l'une des dernières étapes après la production, à une industrie nationale qui fait face à la grande industrie du cinéma américain. Je ne comprends pas que certains, parmi nous, qui mettent souvent la nécessité d'aider la production nationale en avant, refusent d'aller au bout de cette logique. Il ne s'agit pas d'opposer les divers éléments du cinéma, comme il a été affirmé précédemment. Les grands complexes bénéficient de beaucoup de capitaux et ils se situent souvent hors du centre-ville. Il s'agit donc non seulement de maintenir la diversité des lieux au centre-ville, mais également de donner des moyens à un certain nombre de cinémas qui connaissent un grand engouement, contrairement à ce que M<sup>me</sup> Luiset disait, puisque 200 000 spectateurs fréquentent tout de même ces salles. Il faut les soutenir.

Pourquoi ces quatre cinémas et pas les autres? Tout simplement parce que les autres ne l'ont pas demandé... (*Commentaires.*) Eh oui... Ils ne l'ont pas demandé et donc ils ne sont pas inclus dans le projet, mais nous sommes tout à fait ouverts à l'idée de soutenir d'autres salles, au même titre que la culture en général. Il n'est donc pas question d'une politique des petits copains, comme cela a été dit, mais d'une aide à une industrie et, pour ce faire, à divers cinémas de quartier, même si je sais bien que le maintien de lieux de convivialité dans les quartiers du centre-ville, tout au long de l'année, n'est pas la préoccupation principale de tous...

Ce soutien vise aussi à soutenir une population parfois défavorisée. Je m'explique. Ces cinémas pratiquent des prix préférentiels. Ils octroient des tickets d'entrée à l'Hospice général. Ils participent au Chéquier culture et ils acceptent la carte 20 ans/20 francs. Ils contribuent donc à favoriser l'accès à la culture d'une population parfois en difficulté d'aller au cinéma. Les grands complexes de cinéma ne le font pas.

L'industrie suisse du cinéma n'est peut-être pas rayonnante pour vous, mais elle est importante. Citons le film *Spartiates*, de M. Wadimoff, mais aussi *Tapis rouge*, *L'Enfant d'en haut*... Toute une industrie met notre patrimoine culturel en valeur et elle doit être favorisée.

Je profite du temps qui m'est imparti pour signaler que ces quatre cinémas sont gérés par une association à but non lucratif. Toute une série de citoyens s'investissent pour la promotion du cinéma et du cinéma indépendant. Ce budget de rénovation ne profite pas aux propriétaires; il met en place les conditions permettant de rendre ces salles accueillantes pour que les gens puissent y accéder plus facilement. De plus, les personnes à l'origine de cette initiative ont frappé à la porte des partenaires privés et une partie du projet est financée par ces derniers. L'effort fait en ce domaine est à souligner, en particulier par vous, Mesdames et Messieurs des bancs d'en face, qui mettez souvent ce point en avant.

Le fond du problème est de savoir si nous voulons soutenir la politique culturelle et les conditions-cadres dans lesquelles elle s'inscrit, comme nous le faisons pour l'industrie productive et l'économie. Ainsi, et l'Union démocratique du centre y a contribué au niveau fédéral, avec d'autres, a-t-on bien mis des conditions-cadres pour subventionner et aider l'agriculture et l'énergie nucléaire. C'est une question de volonté politique. Nous, les Verts, nous sommes tout à fait favorables à l'idée de créer les conditions-cadres d'une politique culturelle visant à favoriser l'industrie du cinéma indépendant et ses productions. C'est la raison pour laquelle nous soutiendrons évidemment cette proposition.

**M. Guy Dossan (LR).** Ce soir, c'est merveilleux. J'en ai presque la larme à l'œil. On parle de politique culturelle, on défend le cinéma suisse et genevois ainsi que la diversité... Soit je ne sais pas lire, soit la proposition PR-1113 ne parle pas du tout de cela. Je lis dans la proposition que le Conseil administratif nous a envoyée, sous le point Programme et descriptif des travaux: «Les travaux projetés concernent essentiellement l'amélioration de la qualité de l'accueil, des conditions de sécurité et d'accessibilité des salles et le confort des spectateurs.» Jusque-là, je ne comprends pas en quoi on défend le cinéma suisse ou genevois.

Si vous lisez la suite, il est question du changement des fauteuils, de l'aménagement des bars, des moquettes, des plafonds... Ce qui veut dire, pour faire court, qu'il suffit simplement de changer le mobilier pour augmenter tout d'un coup la capacité des gens à venir. Viendront-ils uniquement parce qu'on a changé les fauteuils? (*Brouhaha.*) Je m'excuse, c'est peut-être réducteur, mais c'est comme ça que je le comprends.

En l'occurrence, les travaux ne dérangent pas le Parti libéral-radical. On peut les faire, certes. Mais nous entendons à longueur d'année le magistrat chargé des travaux nous dire que nous n'avons pas assez d'argent pour rénover nos bâtiments. Ah! Eh bien, tout d'un coup, on trouve 4 millions de francs pour rénover chez les privés! Il y a quelque chose qui nous échappe.

Nous avons bien compris la situation, à l'évocation de la motion M-1025 et aux propos du magistrat sur d'autres cinémas, comme le Central et le Plaza... Pour le Parti libéral-radical, qui n'a pas soutenu les PUS, il est facile d'en voir les effets pervers: le Central et le Plaza sont fermés. Le magistrat nous a dit, voilà quelques séances, qu'il travaillait au projet du Plaza. Nous devons évidemment mettre la main au portefeuille pour le rénover, puis ce sera le Central, et tous ceux qui couleront, parce qu'il y en aura probablement d'autres... Mais où allons-nous?

Nous sommes passés comme chat sur braise sur la motion M-1025, que nous avons aussi refusée. Quelle suite proposait-elle? Aider les cinémas à payer leur loyer ou encourager ce type de cinéma, ce qui signifiait d'en établir un par quar-

tier, ainsi que certains le prévoient. On parlait même d'acheter des œuvres cinématographiques. Mais c'est de cela que le Parti libéral-radical ne veut pas: mettre le doigt dans l'engrenage d'un système qui ne fonctionne pas, ce qu'une de mes préopinantes a justement relevé. Mais si cette activité ne fonctionne pas, alors pourquoi avoir absolument voulu garder quatre cinémas? On aurait pu n'en garder qu'un ou deux. Il y aurait peut-être eu plus de monde et cela aurait coûté meilleur marché.

Certaines choses nous échappent et ce doigt dans l'engrenage nous fait peur, comme je l'ai dit en préambule. On nous assure qu'il s'agit d'une subvention unique d'investissement pour les travaux et qu'il n'y aura pas de suite. Il ne faut pas nous la faire! Nous savons exactement ce qui se passera. Le pas suivant sera de subventionner ces cinémas pour leur fonctionnement. Le Parti libéral-radical n'est pas d'accord et il s'opposera donc à cette proposition.

**M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (LR).** Brièvement, après ces longues soirées pendant lesquelles nous nous sommes fait arroser de leçons de morale sur toutes ces épouvantables personnes qui font des affaires, sur ces capitalistes qui manient la spéculation, je ne résiste pas au plaisir de souligner qu'on nous propose aujourd'hui de les subventionner... Il y a quelque chose qui dépasse totalement le Parti libéral-radical et d'autres. Nous voulions donc vous rendre attentifs, Mesdames et Messieurs, aux effets possibles de ce pas que vous ferez vraisemblablement tout à l'heure.

Je ne vois pas bien comment nous aborderons nos aides subsidiaires privées par la suite. Alors que nous sommes en train de convaincre péniblement les privés qu'il faut venir en aide à la collectivité publique, à force de conviction, de motions et de projets, avec l'appui du Conseil administratif, qui joue gentiment le jeu, la Ville à tout à coup les moyens d'aider les privés! Aujourd'hui, face à un privé qui, par hypothèse, doit faire des travaux dans sa cave, vous envisagez d'y mettre un groupe, et un cinéma au rez-de-chaussée... Comment expliquerez-vous aux privés qu'ils doivent venir vous aider alors que vous effectuez des travaux à vos frais chez eux? Nous mettons le doigt dans un engrenage malheureusement malsain et pervers, qui amènera au retrait final des privés, car tout se sait, tout se dit. Ils songeront que nous n'avons pas vraiment besoin de l'argent que nous leur demandons.

Si vraiment une majorité de ce Conseil municipal exprime la volonté d'aller dans ce sens, j'aimerais lancer un vibrant appel à tous les privés qui auraient besoin que l'on fasse des travaux chez eux. Je pense par exemple à ma collègue Patricia Richard, qui fait de la boulangerie artisanale. C'est quand même un métier en perte de vitesse, vous en conviendrez, face à la boulangerie industrielle. (*Commentaires.*) Ce serait peut-être très utile, voire d'utilité publique, que l'on puisse restaurer son local!

Mesdames et Messieurs, ne marchons pas sur la tête! Gardons la tête froide et la ligne claire! Personne dans mes rangs, qui refuseront la proposition, ne s'opposera à l'accès à la culture, ni à la promotion du cinéma, qui plus est du cinéma suisse. Mais épargnez-nous cette forme de soutien, de grâce!

**Le président.** Merci, Madame la conseillère municipale. Monsieur Pagan, vous vous êtes inscrit pour prendre la parole, mais la liste avait malheureusement été close. (*Remarque.*) Ce sont les règles. Ce n'est pas moi qui les fais. La parole est donc à M. le maire, Sami Kanaan.

**M. Sami Kanaan, maire.** Merci, Monsieur le président de séance. Nous avons eu une riche session sur le plan de la politique culturelle. Evidemment, en tant que magistrat à la culture, je m'en réjouis au nom du Conseil administratif.

Il est vrai que, en termes de francs, cette proposition pèse moins lourd que le MAH et la Nouvelle Comédie, mais elle est essentielle. Je ne referai pas le débat, qui a été très complet. Les motivations de ce crédit ont déjà été largement exposées.

Certaines et certains se posent la question de la légitimité d'une subvention à une entreprise. Je les comprends. Nous nous la posons fréquemment lorsque nous parlons de politique culturelle. Par exemple, nous avons accordé de modestes bourses aux librairies. Il y a une économie qui a une vocation culturelle. Je ne prétends pas que ses frontières soient faciles à définir, mais il y a un enjeu de politique culturelle lorsqu'une librairie organise des activités culturelles et lorsqu'un cinéma indépendant contribue à la diversité culturelle de notre ville. Cette question peut se poser dans d'autres domaines – je suis bien d'accord – lorsque nous parlons de métiers d'art au sens large. Elle est légitime. Il se peut qu'il y ait d'autres cas un jour. Les formes de notre soutien varient de cas en cas.

J'en viens à celui des cinémas indépendants. J'invite M. Genecand à s'y rendre un peu plus souvent, car il y va peu, à l'entendre en parler. Heureusement que les cinémas indépendants ne présentent pas que des films suisses! Ce serait restreint. Dans une ville aussi multiculturelle que Genève, nous avons justement besoin de salles qui assurent un tiers de l'offre cinématographique. Un tiers des films diffusés à Genève le sont uniquement dans des salles indépendantes, alors qu'elles ne couvrent que 16% du marché. Effectivement, le Conseil administratif a fait le choix d'assurer cette diversité à Genève, dont j'espère qu'il recevra un heureux soutien majoritaire dans cette enceinte, sous peine d'un appauvrissement réel. Il n'y a qu'à consulter la liste des films qu'on ne verrait pas sans ces salles.

C'est un fait essentiel à rappeler: nous ne sommes pas en train de soutenir des entreprises qui perdent de l'argent. Ces salles tournent financièrement, mais elles ne dégagent pas les moyens pour investir. C'est une réalité. Nous avons donc besoin de les aider. Pour le Conseil administratif, cet appui fait vraiment partie d'une vocation économique à soutenir la culture et la diversité, qui peut se manifester dans d'autres cas également.

Mesdames et messieurs, je vous invite à soutenir ce crédit et je remercie les milieux concernés qui ont travaillé d'arrache-pied pour trouver des fonds tiers, ce qui n'est pas toujours le cas. Je vous invite à compléter la somme prévue. Si d'autres projets voient le jour, nous les examinerons avec autant d'attention que celle portée à celui-ci et nous resterons vigilants pour que l'argent soit aussi bien utilisé que dans le cas présent.

#### *Deuxième débat*

**Le président.** Nous considérons l'amendement accepté par la commission des arts et de la culture, qui consiste à modifier le montant inscrit aux articles premier et 3, qui passe de 3 860 000 francs à 3 460 000 francs.

Mis aux voix, l'amendement de la commission est accepté par 54 oui contre 15 non.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération amendée est acceptée par 49 oui contre 20 non.

*(Demande de troisième débat: voir Mémorial N° 60.)*

## **5. Propositions des conseillers municipaux.**

**Le président.** Nous avons reçu le nouvel objet suivant:

- PRD-102, de *M. Pascal Holenweg*: «Réduction du temps de travail du personnel municipal».

**6. Interpellations.**

Néant.

**7. Questions écrites.**

Néant.

**Le président.** Nous terminons cette séance avec un quart d'heure de retard. Nous reprendrons donc à 20 h 45.

Séance levée à 19 h 15.

## SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif . . . . .	6626
2. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	6626
3. Projet de délibération du 29 avril 2015 de M <sup>mes</sup> et MM. Martine Sumi, Julide Turgut Bandelier, Olivier Baud, Carlos Medeiros, Rémy Burri, Lionel Ricou et Marc-André Rudaz: «Jetons de présence et indemnités 2015-2020» (PRD-101) . . . . .	6626
4. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 14 janvier 2015 en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 860 000 francs destiné à une subvention unique d'investissement à Fonction: Cinéma au titre de participation au financement des travaux de réhabilitation des cinémas Cinélux, les Scala, City et Nord-Sud (PR-1113 A) . . . . .	6648
5. Propositions des conseillers municipaux . . . . .	6685
6. Interpellations . . . . .	6686
7. Questions écrites . . . . .	6686

Le mémorialiste:  
*Ramzi Touma*